



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Les Climats du vignoble
de Bourgogne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL



CONVENTION – CADRE PARTENARIALE 2022 – 2026

MEMBRES SIGNATAIRES



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

AUTRES MEMBRES STATUTAIRES & PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION



SOMMAIRE

CONVENTION PARTENARIALE page 5

PROGRAMME D' ACTIONS page 15

CONNAISSANCE

| | |
|--|---------|
| Fiche projet 1 : Conseil Scientifique et Technique des climats | page 16 |
| Fiche projet 2 : Valorisation scientifique | page 17 |
| Fiche projet 3 : Connaissance des sous-sols bâtis (caves des villes) | page 18 |
| Fiche projet 4 : Connaissance du site inscrit et périphérie | page 19 |

SAUVEGARDE

| | |
|--|---------|
| PRIORITE 1 : La gestion du site Patrimoine mondial | page 21 |
| Fiche projet 5 : Animation et coordination des partenaires mettant en œuvre le Plan de gestion | page 22 |
| Fiche projet 6 : Accompagnement des acteurs sur la gestion du site et la préservation de la V.U.E. | page 23 |
| Fiche projet 7 : Plan des énergies renouvelables - Aire d'influence paysagère | page 24 |
| Fiche projet 8 : Actions de protection et de mise en valeur de l'architecture, du patrimoine et des paysages | page 25 |
| Fiche projet 9 : Programme de réhabilitation et de valorisation du patrimoine vernaculaire agricole | page 26 |
| Fiche projet 10 : Recueil de la Mémoire orale des vignerons | page 27 |
| Fiche projet 11 : Poursuite du plan carrier | page 28 |
| PRIORITE 2 : Site des Climats et Développement durable | page 29 |
| Fiche projet 12 : Développement durable | page 30 |

VALORISATION - DEVELOPPEMENT

| | |
|---|---------|
| PRIORITE 3 : La route des Grands Crus de Bourgogne | page 32 |
| Fiche projet 13 : Stratégie d'animation et de développement Route des Grands Crus de Bourgogne | page 33 |
| Fiche projet 14 : Poursuite de la mise en œuvre de la charte signalétique des Climats - Patrimoine mondial | page 34 |
| Fiche projet 15 : Développement de l'Accueil et des Infrastructures | page 35 |
| Fiche projet 16 : Création de nouveaux parcours de visite patrimoniaux dans les villages et mise en tourisme | page 36 |
| Fiche projet 17 : Médiation Climats et attributs du Bien | page 37 |
| Fiche projet 18 : Création d'un programme pédagogique ambitieux pour le jeune public | page 38 |
| Fiche projet 19 : Développement d'un programme d'animations annuel et « Mois des Climats » | page 39 |
| Fiche projet 20 : Campagne de promotion « Climats du vignoble de Bourgogne » autour de la Route des Grands Crus | page 40 |
| Fiche projet 21 : Développement des formations pour le réseau Ambassadeurs et les professionnels du Tourisme | page 41 |

COOPERATION

| | |
|---|---------|
| Fiche projet 22 : Participation au réseau des sites Patrimoine mondial Bourgogne-Franche-Comté et collectifs du CRT | page 43 |
| Fiche projet 23 : Implication dans les réseaux nationaux, européens et partenariats | page 44 |

CONVENTION – CADRE PARTENARIALE 2022 – 2026

DES CLIMATS DU VIGNOLE DE BOURGOGNE – PATRIMOINE MONDIAL

Entre,

- l'Etat, représenté par M. le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, M. Fabien SUDRY,
- la Région Bourgogne Franche-Comté, représentée par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY,
- le Conseil départemental de Côte-d'Or, représenté par son Président M. François SAUVADET,
- le Conseil départemental de Saône-et-Loire, représenté par son Président M. André ACCARY,
- Dijon Métropole, représentée par son Président M. François REBSAMEN,
- la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, représentée par son Président M. Alain SUGENOT,
- la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalonnais, représentée par son Président M. Sébastien MARTIN,
- la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, représentée par son Président M. Pascal GRAPPIN,
- le Pays Beaunois, représenté par sa Co-Présidente Mme Emmanuelle COINT,
- la ville de Dijon, représentée par sa 1ère Adjointe au Maire Mme Nathalie KOENDERS,
- la ville de Beaune, représentée par son Maire M. Alain SUGUENOT,
- le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), représenté par son Président M. François LABET,

Et,

L'Association des Climats du Vignoble de Bourgogne, représentée par son Président, Monsieur Gilles de LAROUZIERE.

Dénommés conjointement ci-après « les parties » ou « les partenaires »

Il est convenu ce qui suit :

Vu la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session le 16 novembre 1972 et ratifiée par la France en 1975 ;

Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial ;

Vu la signature de la Charte territoriale des Climats le 8 avril 2011,

Vu la décision 39 COM8B.23 du 4 juillet 2015 du Comité du patrimoine mondial d'inscrire le bien « Les Climats du vignoble de Bourgogne » (C1425) France, sur la Liste du patrimoine mondial,

Vu les Statuts de la Mission Climats de Bourgogne modifiées le 11 décembre 2018 définissant la gouvernance du site inscrit avec un pôle politique décisionnaire (Conférence territoriale) et un pôle technique opérationnel (Commission Technique Permanente), ainsi que les missions de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne,

Vu les Statuts de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne dont l'objet est d'animer et de coordonner la gestion du site des Climats du vignoble de Bourgogne, dans le respect des valeurs et des engagements de la Charte territoriale (2011) et de la Convention concernant le patrimoine mondial culturel et naturel (1972),

Vu l'adhésion de l'ensemble des partenaires de la présente convention-cadre à la Conférence territoriale des Climats,

Préambule

Le site des Climats du vignoble de Bourgogne a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2015, en tant que « paysage culturel ». Cette inscription ne concerne pas seulement le paysage, ni même seulement le vignoble, déjà réputé dans le monde entier. Il s'agit bien là de la reconnaissance de la construction historique et culturelle d'un territoire emblématique centré sur la viticulture de terroir, dont la valeur est universelle et exceptionnelle pour deux raisons :

D'une part, les Climats représentent un exemple remarquable d'un site viticole vivant, parfaitement préservé au fil des siècles et dont la renommée est aujourd'hui mondiale.

D'autre part, les Climats mettent en évidence la construction historique du parcellaire viticole bourguignon, très précisément délimité, où l'homme a choisi la référence au lieu comme marqueur de la qualité et de la diversité de sa production.

Aujourd'hui, les membres de la MISSION CLIMATS, instance de gestion du Bien, dans leur ensemble, souhaitent poursuivre la protection et la transmission de la VUE ainsi que valoriser et pérenniser cette reconnaissance internationale par un second programme d'actions concerté et partagé, dans la continuité de celui de 2017 à 2021 qui a connu une réalisation quasi complète.

C'est dans ce contexte que la présente convention-cadre 2022-2026 est proposée, portant sur une durée de 5 ans et associant au côté de l'Association des Climats : l'Etat, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de Côte-d'Or, le Conseil départemental de Saône-et-Loire, Dijon Métropole, la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, la Communauté de communes de Gevrey Chambertin-Nuits Saint Georges, le Pays Beaunois, la ville de Dijon, la ville de Beaune et le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (à compléter si autres signataires !)

*Pour rédiger ce document, les partenaires se sont appuyés sur le plan de gestion des Climats, élaboré en concertation avec les collectivités concernées et l'interprofession viticole dès la phase de candidature en 2011 et rendu opérationnel depuis l'inscription au Patrimoine mondial en 2015, ainsi que la précédente convention cadre 2017-2021. Dans un souci de cohérence, de suivi et d'évaluation, les projets listés en annexe de la présente convention-cadre sont classés conformément aux quatre thématiques du plan de gestion : la **connaissance**, la **sauvegarde**, la **valorisation** et le **développement**. A ces quatre thématiques s'en ajoute une cinquième, tout aussi essentielle pour un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : la **coopération**.*

Article 1 : Objet de la convention-cadre

La présente convention-cadre a pour objet de mettre en œuvre concrètement les actions issues du plan de gestion du site des Climats du vignoble de Bourgogne, d'en définir les modalités de partenariat, les maîtres d'ouvrage et l'engagement de tous les signataires dans cette mise en œuvre à cinq ans. Emanant du plan de gestion, ces engagements s'inscrivent dans les thématiques de la connaissance, la sauvegarde, la valorisation, le développement et la coopération.

Outre les rôles et responsabilités de chacun des acteurs de la protection, de la conservation, de la transmission d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ou de la mise en œuvre du plan de gestion, la convention-cadre précise les attentes et engagements pour chaque signataire, les enjeux du projet des Climats (cf. préambule ci-dessus) et les modalités selon lesquelles les partenaires coordonnent leurs efforts pour satisfaire l'ambition affichée.

Pour atteindre les objectifs fixés, cette convention propose de travailler sur la base d'une programmation pluriannuelle et établit les modalités d'évolution et de suivi de ce document partagé.

Article 2 : Ambition, objectifs et enjeux partagés

La présente convention-cadre a pour ambition de mettre en œuvre les actions qui participent à la protection, la gestion, la promotion et l'interprétation des « Climats du vignoble de Bourgogne », l'aménagement et le développement maîtrisé et durable du territoire qui leur est lié, et l'organisation de la coopération locale dans ces domaines.

2.1 Les objectifs inscrits dans la Charte territoriale :

La convention-cadre repose sur une règle du jeu commune : **la Charte territoriale**, élaborée et acceptée par tous, signée solennellement le 8 avril 2011 par 53 structures gestionnaires du territoire. Document de référence incontournable, la

charte favorise une cohérence de gestion sur l'ensemble du périmètre. En outre, elle manifeste l'engagement des nombreux gestionnaires à travailler communément pour la sauvegarde et la valorisation du Bien.

La Charte constitue donc la formalisation d'un engagement collectif, librement consenti, affichant des objectifs clairs servant de référence pour l'élaboration de documents d'application (extrait charte 2011) :

« *Chaque Partie s'engage, chacun pour sa part et selon ses compétences territoriales :*

- a. *A reconnaître le site culturel et les paysages (...) expression de la diversité de leur patrimoine commun, culturel et naturel et fondement de leur identité ;*
- b. *A accepter que le site culturel (...) participe de manière indiscutable à l'intérêt général, sur les plans culturel, économique environnemental et social (...);*
- c. *A définir et mettre en œuvre des politiques visant la protection, la gestion et l'aménagement du site culturel et des paysages qui y sont associés (aires viticoles, centres historiques de Beaune et Dijon). Celles-ci devront se traduire dans un plan d'action opérationnel qui, mis en œuvre, devra être évalué et enrichi régulièrement ;*
- d. *A intégrer transversalement le site culturel et les paysages qui lui sont associés dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, viticole, sociale et économique (...). La réflexion devra invariablement se référer aux valeurs patrimoniales exprimées dans la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle ;*
- e. *A participer à la mise en œuvre du plan de gestion ;*
- f. *A mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation de ces politiques de protection, de gestion et d'aménagement. ».*

La Charte a été conçue pour servir de base à la mise en place du plan de gestion et manifeste la volonté des gestionnaires de s'unir autour d'engagements communs. Elle doit être comprise comme un outil de gestion, dynamique, évolutif et concerté, avec ses contraintes et ses obligations. Elle est en ce sens, le cadre et la référence de la dynamique de valorisation patrimoniale qui se décline dans l'articulation des dispositifs techniques de protection et de planification, sous la conduite d'une gouvernance efficace.

2.2 Les enjeux et priorités :

Sur la base des enjeux majeurs du plan de gestion de 2014, la stratégie globale est de **poursuivre le volet opérationnel de notre système de gestion partagé du bien en tant que paysage culturel**, conformément aux attentes des signataires et du Comité du patrimoine mondial.

La rédaction de cette seconde convention-cadre, après l'inscription des Climats au Patrimoine mondial en 2015, a fait émerger **trois priorités** :

1. consolider le **processus de gestion partagée** du site du Patrimoine mondial ;
2. inscrire la thématique du **développement durable** au centre du programme d'actions ;
3. valoriser l'inscription au Patrimoine mondial auprès de tous les publics au travers d'une **stratégie partagée de développement et d'animation « Route des Grands Crus de Bourgogne »**.

Article 3 : Attentes et engagements des partenaires

Les partenaires signataires de la présente convention-cadre décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs de connaissance, de sauvegarde, de valorisation, de développement et de coopération du territoire des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial.

Pour ce faire, ils échangent au travers des instances de pilotage et d'animation, ils accompagnent le développement du site des Climats, ils soutiennent les projets et les actions retenus dans le cadre de la programmation conjointe décrite à l'article 4 ci-après.

3.1 Les engagements communs

Les partenaires signataires de la présente convention-cadre s'entendent sur les modalités de leur collaboration.

Ils décident de coordonner leurs efforts sur des projets communs, par la mise en œuvre d'une organisation partagée et la mobilisation de leurs compétences et moyens propres en fonction des thématiques., et dans la limite budgétaire de chacun.

Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que l'interprofession viticole s'engagent à suivre conjointement la programmation prévisionnelle pluriannuelle présentée en annexe et à la décliner par des conventions financières spécifiques par thématiques, modes de financement, projets ou porteurs identifiés. Ces conventions particulières préciseront les modalités d'intervention techniques et financières de chacun des partenaires ; elles seront présentées pour validation aux instances décisionnelles compétentes propres à chacun des partenaires.

Les partenaires soutiendront les projets relevant de leurs compétences et de leurs priorités en mobilisant des fonds dédiés, conformément aux dispositions de l'article 4.

3.1 Les engagements particuliers

► Etat

Dans ses domaines de compétence, l'État veillera au respect des différentes réglementations s'appliquant sur le site des Climats (sites, monuments historiques, Natura 2000, risques, etc.). Il est garant de la prise en considération des recommandations figurant dans la décision d'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial. Il mobilisera ses services pour participer aux travaux des diverses instances des Climats.

Dans la limite de ses compétences et de ses capacités budgétaires, il mobilisera les crédits et aides nécessaires à l'accompagnement ou à la réalisation des projets de la présente convention-cadre.

► Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté

Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté mobilisera élus et services pour participer aux travaux des diverses instances de l'Association des Climats. Il concourra aux enjeux stratégiques définis dans ce cadre et tout particulièrement à ceux qui participent :

- Aux stratégies et schémas régionaux : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique de l'Innovation et de l'internationalisation), le SRDTL (Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs), la SRB (Stratégie Régionale pour la Biodiversité), le SRO (schéma régional de l'oenotourisme) et SRIT (Schéma Régional de l'Itinérance Touristique) ;
- A la mise en valeur de ses politiques publiques en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires ;
- A la mise en valeur et à la préservation du patrimoine naturel et architectural ;
- Au développement de l'activité touristique.

Dans la limite de ses compétences et de ses capacités budgétaires, la Région mobilisera les crédits et aides nécessaires à l'accompagnement ou à la réalisation des projets de la présente convention-cadre.

► Conseil départemental de Côte-d'Or

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or mobilisera ses services, notamment Côte-d'Or Attractivité pour le développement touristique, et élus pour participer aux travaux des diverses instances des Climats. Il veillera à ce que les enjeux stratégiques définis dans le cadre des Climats – Patrimoine mondial contribuent à la déclinaison de ses politiques sectorielles et contractuelles dans les domaines suivants :

- environnement et biodiversité,
- voirie et valorisation du patrimoine,
- tourisme durable, création, aménagement et valorisation touristiques des collectivités, loisirs de nature, mobilités douces, sentiers de randonnée...

Il veillera également à la cohérence des actions qu'il finance ou qu'il mène en maîtrise d'ouvrage directe avec les objectifs fixés dans le cadre du plan de gestion des Climats.

Dans la limite de ses capacités budgétaires, le département mobilisera les crédits nécessaires à l'accompagnement ou à la réalisation des projets de la présente convention-cadre.

► Conseil départemental de Saône-et-Loire

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire mobilisera ses services et élus pour participer aux travaux des diverses instances des Climats. Il veillera à ce que les enjeux stratégiques définis dans le cadre des Climats - Patrimoine mondial contribuent à la déclinaison de ses politiques :

- protection des paysages au titre de ces actions en faveur de l'environnement ;
- accompagnement des collectivités pour des équipements touristiques et la valorisation du patrimoine ;
- définition de supports de déplacement doux (vélos, piétons) ;
- mise en marché touristique et constitution de produits ou de séjours combinés, sur la thématique de l'œnotourisme par la Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire en lien avec le CRT.

► **Etablissements publics de Coopération intercommunale et des villes signataires** (Dijon Métropole- Communautés d'Agglomération Beaune Cote et Sud, Le Grand Chalon - Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges - villes de Dijon et de Beaune)

Partenaires de premier ordre dans le cadre de l'aménagement du territoire, les EPCI et villes seront associés en amont sur la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la convention-cadre sur leur territoire.

Au titre de leurs compétences propres, notamment en matière d'urbanisme, de développement économique, de tourisme, d'environnement, de patrimoine, ils s'associeront au projet de gestion du site des Climats selon des principes et des modalités qui seront négociés dans le cadre des contrats territoriaux.

Dans la limite de leurs capacités budgétaires et des soutiens financiers des partenaires, les EPCI et villes mobiliseront les crédits nécessaires à la réalisation des projets de la présente convention-cadre.

► Pays Beaunois

Partenaire des Climats aux côtés des EPCI depuis l'origine de la démarche, le Pays Beaunois mobilise ses élus et son équipe pour participer aux travaux des diverses instances des Climats.

Il veille à ce que les enjeux stratégiques définis dans le cadre des Climats – Patrimoine mondial soient en cohérence avec la stratégie du territoire.

Il mobilisera ses partenariats, ses outils contractuels et financiers pour permettre la mise en œuvre opérationnelle des projets autour des Climats et tout particulièrement ceux qui participent :

- A la mise en valeur des politiques publiques en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire ;
- A la mise en valeur et à la préservation du patrimoine naturel et architectural ;
- Au développement de l'activité touristique ;
- Au développement de la filière Viti-vinicole et de la filière Pierre.

Il veillera également à la cohérence des actions qu'il finance avec les objectifs fixés dans le cadre du plan de gestion des Climats.

► Pôle Bourgogne Vigne et Vin

Le Pôle Bourgogne Vigne et Vin (BVV) fédère des acteurs majeurs de la recherche, de la formation et du transfert dans les domaines de la vigne et du vin en Bourgogne. Le BVV se présente sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) : une structure de coopération stable, dotée de la personnalité morale, juridique et financière. Il a pour objectif de permettre à plusieurs organismes, publics et privés, de mettre en commun des moyens et des compétences pour une durée et des activités déterminées.

Il mobilisera ses partenariats, ses outils et ses chercheurs associés pour permettre la mise en œuvre opérationnelle des projets autour des Climats et tout particulièrement :

- La relance du Conseil Scientifique et Technique ;
- L'accompagnement de projets d'acquisition de connaissances autour des Climats et de la viticulture bourguignonne ;
- L'accompagnement de projets de recherche sur la viticulture, le développement durable, le changement climatique.

Dans la limite de ces capacités budgétaires, le Pôle mobilisera les crédits et l'ingénierie nécessaires à l'accompagnement ou à la réalisation des projets de la présente convention-cadre.

► **Chambre de Commerce et de l'Industrie - Métropole de Bourgogne**

Les **chambres consulaires** ont pour rôle de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques et d'exercer pour leur compte des activités d'appui comme le développement du territoire. Les chambres sont chargées de veiller aux intérêts des entreprises agricoles, artisanales, commerciales et industrielles qu'elles représentent. Elles assurent des fonctions administratives et de conseil auprès des entreprises ou exploitations de leur secteur, notamment autour de la création et de la transmission d'entreprise ou encore de la formation.

Les Chambres cosignataires veilleront à la cohérence des actions qu'elles financent ou qu'elles mènent en maîtrise d'ouvrage directe avec les objectifs fixés dans le cadre du plan de gestion des Climats.

Dans la limite de leurs capacités budgétaires, les chambres consulaires mobiliseront les crédits et l'ingénierie nécessaires à l'accompagnement ou à la réalisation des projets de la présente convention-cadre.

► **Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)**

Le BIVB défend et met en avant le savoir-faire unique des professions de la viticulture et du négoce, héritage de la tradition et d'une passion partagée. Il mobilisera ses services et élus pour participer aux travaux des diverses instances des Climats. Il veillera à la cohérence entre les enjeux stratégiques définis dans le cadre des Climats – Patrimoine mondial et ses politiques propres orientées vers la promotion et la valorisation des vins de Bourgogne, notamment par un travail d'image.

Dans la limite de ses capacités budgétaires, le BIVB mobilisera les crédits nécessaires à la réalisation des projets de la présente convention-cadre.

► **Association des Climats du Vignoble de Bourgogne**

L'Association a été nommée par l'UNESCO comme le référent local du site inscrit au Patrimoine mondial et l'animateur - coordonnateur du plan de gestion mis œuvre par les membres, partenaires et acteurs locaux. Elle consacre la totalité de ses actions et moyens à cet objectif.

L'Association veillera à la cohérence des diverses politiques territoriales mises en œuvre et à leur respect des valeurs et des engagements de la Charte territoriale (2011) et de la Convention concernant le patrimoine mondial culturel et naturel (1972).

Dans la limite de ses capacités budgétaires et après validation par ses membres, l'Association mobilisera les crédits nécessaires à la réalisation des projets de la présente convention-cadre. Elle s'appuiera également sur sa politique de recherche de mécénat pour soutenir les diverses actions de la convention-cadre.

Article 4 : Programmation conjointe

La programmation comprend 23 actions listées dans un tableau de programmation 2022 -2026 en annexe 1 de la présente convention-cadre. Le coût total de l'ensemble des actions est évalué à plus de 9 millions d'euros (TTC) sur la période concernée (hors Cité des Climats et réhabilitation architecturales). Ce montant estimatif et prévisionnel n'engage pas les partenaires dans leurs participations éventuelles au financement des projets qu'ils décideront de soutenir, en conformité avec les dispositions de l'article 3.1.

- **Connaissance (actions 1 à 4) :**

La bonne connaissance du site culturel des Climats du vignoble de Bourgogne est à la base de toute gestion efficace du bien et doit répondre à des besoins spécifiques de gestion quotidienne du territoire, non seulement en termes de sauvegarde et de conservation, mais aussi dans le cadre de la définition de contenus de médiation pour le partage de la Valeur Universelle Exceptionnelle. La relance du Conseil scientifique et technique, la valorisation scientifique des connaissances et un travail fin d'amélioration des connaissances du site inscrit et de la zone écran (zone tampon) constituent les grandes actions de cette convention.

- Sauvegarde (actions 5 à 12) :

La sauvegarde recouvre l'ensemble des garanties efficaces de conservation et de gestion du Bien, afin de maintenir un niveau satisfaisant d'intégrité et d'authenticité du Bien et de ses attributs. En complément des mesures de protection réglementaire qui relèvent de l'Etat, de très nombreux dispositifs relèvent des collectivités territoriales et locales ou peuvent être mis en œuvre par divers partenaires locaux (interprofession, associations...). Le renforcement de la gouvernance du site, l'accompagnement des acteurs, la réhabilitation des patrimoines, le recueil en ethnologie ou encore le plan carrier constituent les grandes actions de cet axe, avec l'intégration du volet « développement durable » comme priorité pour l'ensemble des actions de cette convention.

- Valorisation - Développement (actions 13 à 21) :

La valorisation concerne l'ensemble des actions liées au développement d'un tourisme durable, garant de l'authenticité et de l'intégrité du Bien, et à une véritable stratégie de destination touristique « Climats », partagée et clairement identifiable. Elle intègre également l'appropriation des valeurs liées aux Climats et au Patrimoine mondial par les habitants et les visiteurs (lieux de médiation, outils pédagogiques). Ce développement d'un site par définition vivant et évolutif s'articulera autour d'un axe prioritaire, la définition d'une stratégie d'animation et de développement de la Route des Grands Crus de Bourgogne. Le renforcement des partenariats, notamment du réseau d'ambassadeurs, est pour cela indispensable.

- Coopération (actions 22 et 23) :

L'inscription du site des Climats du vignoble de Bourgogne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est une reconnaissance internationale des richesses de notre région. Elle nous permet d'intégrer des réseaux prestigieux, aux niveaux régional, national et international et ainsi de bénéficier des synergies et des retours d'expériences d'autres sites Patrimoine mondial. Cette convention viendra renforcer l'implication des Climats dans les divers réseaux avec des actions spécifiques.

Article 5 : Pilotage et suivi de la convention-cadre

Les partenaires signataires font le choix d'assurer le suivi et le pilotage de la présente convention-cadre sur la base des organes de gouvernance existants suivants :

La **Conférence territoriale** (pôle politique décisionnaire) ;

La **Commission technique permanente** (pôle technique).

Cette gouvernance s'appuie en outre sur l'Association des Climats pour l'animation du dispositif et la participation des habitants et des communautés locales.

Les organes de gouvernance existants auront pour mission d'assurer le suivi et le pilotage de cette convention-cadre, qui seront inscrits à l'ordre du jour des séances selon les besoins (une à deux fois par an). L'objectif sera d'étudier en détail le suivi et l'évaluation des actions, d'examiner les perspectives à venir ainsi que les conventions d'applications annuelles.

Afin d'assurer un suivi et une évaluation régulière de chacune des actions et de la présente convention-cadre, des indicateurs de suivi (nombre de projets, partenaires associés, etc. ;) ou d'impact (compréhension des Climats, notoriété et visibilité du site inscrit, etc.) seront proposés dans les fiches actions. Ils seront étoffés par les réflexions des commissions de gestion du bien inscrit.

Article 6 : Durée et modification de la convention-cadre

La présente convention-cadre entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée de cinq ans.

La présente convention-cadre pourra être modifiée par l'une ou l'autre des parties, avant l'échéance contractuelle. La partie souhaitant modifier la convention-cadre devra le faire savoir par lettre recommandée adressée à l'Association des Climats. Elle devra indiquer dans son courrier les raisons de cette proposition de modification. Les instances qui assureront le pilotage et le suivi des avancées des projets de la présente convention-cadre devront juger de la pertinence de la modification et feront part de son jugement par courrier. Les termes de la présente convention-cadre pourront être révisés d'un commun accord entre les parties par voie d'avenant.

La fin de la convention-cadre, quelles qu'en soient les circonstances, est sans effet sur les divers engagements qui auront été pris par les partenaires à l'égard des bénéficiaires dans le cadre de l'exécution de la convention-cadre. En conséquence, les projets en cours d'accompagnement à la date de résiliation seront menés jusqu'à leur terme.

Article 7 : Droit applicable et litiges

La présente convention-cadre est régie pour tout ce qui la concerne par le droit français.

Tout litige pouvant apparaître, à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention-cadre, sera soumis au tribunal administratif de Dijon, après épuisement des moyens de recours amiable.

M.le Préfet de Région
Bourgogne-Franche-Comté
Fabien SUDRY

Mme la Présidente du Conseil
Régional de Bourgogne
Franche-Comté
Marie-Guite DUFAY

M. le Président du Conseil
Départemental de la Côte-d'Or
François SAUVADET

M. le Président du Conseil
Départemental de Saône-et-
Loire, André ACCARY

Mme la Co-Présidente
du Pays Beaunois
Emmanuelle COINT

M. le Président de la
Communauté d'Agglomération de
Beaune Côte & Sud,
Alain SUGUENOT

M. le Maire de Beaune,
Alain SUGUENOT

M. le Président de la Communauté
de Communes de Gevrey - Chambertin
et de Nuits-Saint-Georges,
Pascal GRAPPIN

M. le Président
de Dijon métropole,
François REBSAMEN

M.le Maire
Maire de Dijon,
François REBSAMEN

M. le Président de la Communauté
d'Agglomération Le Grand Chalon,
Sébastien MARTIN

Monsieur le Président du Bureau
Interprofessionnel des Vins de
Bourgogne,
François LABET

Monsieur le Président de la
CCI Métropole de
Bourgogne
Pascal GAUTHERON

M. le Président de la Chambre
d'Agriculture de Côte-d'Or
Vincent LAVIER

M. le Président du Pôle
Vigne & Vins
Jean-Yves BIZOT

M. le Président de l'Association
des Climats du vignoble de
de Bourgogne
Gilles de LAROUZIERE

PROGRAMME D' ACTIONS

CONNAISSANCE

Contexte

Plan de Gestion 2014 : rassembler, capitaliser et diffuser les contributions scientifiques pluridisciplinaires produites par les experts du Conseil scientifique : partage de la connaissance scientifique et mise à disposition de la connaissance à des fins de gestion (sauvegarde et médiation)

Le Conseil Scientifique fonctionne principalement sur sollicitation de la part de l'Association : les diverses productions (outils de médiation, flyers, document de présentation...) font systématiquement l'objet d'une relecture par l'un des membres du Conseil. Le Conseil Scientifique ne s'est pas réuni depuis 2017.



Description du projet

1. Réorganisation du Conseil Scientifique des Climats

Le Conseil scientifique doit faire l'objet d'une réorganisation afin d'intégrer les différentes thématiques de recherche nécessaires à la gestion du Bien, notamment le volet "ethnologie" développé par l'Association des Climats depuis 2017 ou encore le volet "développement durable" nouvellement mis en œuvre dans le cadre de cette nouvelle Convention 2022-2026. En complément des 23 scientifiques déjà membres, un collège de personnes ressources, expertes dans certains domaines, sera constitué afin de réunir l'ensemble des acteurs permettant d'améliorer les liens entre la science et les actions d'intérêt général mises en œuvre sur le territoire des Climats.

Un règlement intérieur sera également créé afin de définir le mode de fonctionnement de cette instance, les échanges entre chercheurs et experts, et les modalités de sollicitation de ces divers membres par l'Association des Climats et ses partenaires, que ce soit pour des recherches, des besoins en formation ou de médiation.

Pour l'animation de ce nouveau « Conseil Scientifique et Technique », un partenariat est recherché avec d'autres organismes qui sollicitent les mêmes acteurs, notamment le Pôle Bourgogne Vigne & Vin (BVV) avec lequel les échanges et les actions se sont intensifiés ces dernières années.

Un budget sera dédié au fonctionnement du Conseil Scientifique et Technique, ainsi que pour toute « commande » spécifique d'étude ou d'accompagnement relative à la gestion du site.

2. Programmes de recherches

Certains projets de recherche se poursuivront avec le soutien des Climats, par exemple l'exploitation des données LIDAR (technologie de télédétection produisant des données topographiques de haute résolution). L'objectif est de consolider la connaissance du site inscrit par des programmes de recherches qui intégreront pleinement les problématiques patrimoniales et paysagères (murets, parcellaire ancien, clos, archéologie...). Une action particulière est également envisagée pour compléter le diagnostic des limites de Climats (murets) réalisé en 2015-2017 (avec l'appui du SIG de l'Agglomération de Beaune - Action 4).

MAÎTRISE D'OUVRAGE



Association des Climats
(secrétariat du Conseil Scientifique et Technique)
Université de Bourgogne

BUDGET PRÉVISIONNEL

20 000€ TTC (2022 - 2026)
+ budget recherche selon besoins



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS



Mécénat
Subventions selon thématiques d'étude

PARTENAIRES TECHNIQUES



Personnalités qualifiées
Universités, Chaire UNESCO, Pôle Bourgogne Vigne et Vin
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (Service Inventaire et Patrimoine)
DRAC

Contexte

Plan de Gestion 2014 : création d'un pôle ressources afin de mutualiser et partager la connaissance, rendre disponibles et mobilisables les sources d'information ainsi qu'encourager et accompagner la politique de numérisation des ressources documentaires et archivistiques.

Diverses actions ont été engagées notamment un colloque national « Montrer et interpréter la vigne et le vin » ou encore lancement d'une revue nationale numérique d'histoire de la vigne et du vin.



Description du projet

1. Numérisation

Création de la bibliothèque numérique du vin : après le lancement de "Crescentis", revue internationale numérique d'histoire de la vigne et du vin, l'objectif de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de l'Université de Bourgogne est de contribuer à la numérisation de livres anciens ou d'archives permettant leur sauvegarde et une utilisation facilitée pour les chercheurs, étudiants...

Parallèlement, les Archives départementales de Côte-d'Or poursuivent leur numérisation et la mise en ligne de divers documents (plans du cadastres napoléoniens, plan du cadastre rénové...), disponibles sur <https://archives.cotedor.fr>, qui pourrait être complété par la numérisation d'ensembles cohérents intimement liés à la vigne et au vin (archives de négociants, plans, affiches, étiquettes de vin, documents familiaux, documents des anciennes abbayes (dont cisterciennes) et de propriétaires viticoles).

Enfin, de nouvelles campagnes archivistiques pourraient être lancées dans le cadre de cette Convention 2022-2026.

La première étape doit permettre d'identifier toutes les ressources existantes sur diverses plateformes et de toutes les démarches de numérisation engagées afin de concentrer les énergies et les financements et d'étendre la lisibilité de l'offre. Un groupe de travail spécifique sera mis en place à cet effet.

2. Valorisation des fonds

Parallèlement à la numérisation, l'objectif est de poursuivre la collecte et la valorisation scientifique des Bibliothèques et Archives municipales et départementales dans l'objectif de créer un Centre de ressources archivistiques de référence. Le lancement d'une réflexion pour la valorisation de ces fonds auprès du grand public est également proposé avec tous les lieux de collecte et de valorisation d'archives (viticoles, culturelles, patrimoniales...), notamment municipales ou encore les Archives Départementales de Côte-d'Or, organisme avec lequel un conventionnement est en discussion (Voir notamment "Paroles vigneronnes" action 10).

La valorisation de ces fonds pourrait prendre différentes formes : recherche scientifique, ouvrages scientifiques, ateliers, expositions, conférences, etc. Une réflexion est également en cours entre la ville de Beaune, les Climats et ses partenaires quant aux fonds issus des maisons de vins historiques.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Université de Bourgogne
Maison des Sciences de l'Homme
Archives municipales et départementales



BUDGET PRÉVISIONNEL

150 000€ (ouvrages)
Autres actions à définir



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

DRAC (appels à projets)
Fonds européens
Mécénat



PARTENAIRES TECHNIQUES

Archives Départementales de Côte-d'Or
Archives municipales de Beaune et Dijon
Bibliothèques
Association des Climats
MPOB, DRAC, BnF, Agence du Livre & Lecture BFC, le réseau documentaire régional



CONNAISSANCE DES SOUS-SOLS BÂTIS (CAVES) DES VILLES

Contexte

Plan de Gestion 2014 : approfondir la connaissance scientifique et topographique du patrimoine bâti lié aux Climats du vignoble de Bourgogne (réalisation d'une cartographie des sous-sols bâtis des centres urbains). Mettre à disposition la connaissance scientifique et topographique du patrimoine bâti lié aux Climats du vignoble de Bourgogne à des fins de gestion et particulièrement de sauvegarde.

Un premier test d'inventaire de caves a été déployé en 2021 afin de définir une méthodologie spécifique à réaliser sur tout le territoire.



Description du projet

L'objectif du projet est la définition d'une méthodologie de recensement des caves, éléments majeurs de l'organisation de l'activité vini-viticole, qui sera ensuite reproduite sur tout le site inscrit.

Une première expérimentation d'inventaire de caves a été initiée en 2021, en partenariat avec TT Géomètres Experts, dans les caves des Hospices civils de Beaune. Grâce à une technologie numérique 3D, les caves ont été intégralement scannées en trois dimensions et géolocalisées. Cette technique permet de restituer une cartographie très précise sous forme de plan 2D. Elle offre également la possibilité de modéliser les caves en 3D et de mener d'autres réflexions : diagnostic de l'état de conservation, connaissance de la volumétrie et de la typologie des caves, exploitation pour des visites virtuelles, etc.

La réflexion se porte maintenant sur la connaissance historique, descriptive (typologie) et patrimoniale afin d'obtenir une méthodologie complète à développer sur le réseau. Au programme : recherche de plans dans les archives, relevés topographiques et de bâti, géoréférencement (SIG), recherche scientifique sur les typologies de cave, etc.

Pour cette première étape, une expérimentation de démarche BIM (modélisation des données du bâtiment) est proposée pour 2022-2023 toujours dans les caves des Hospices civils de Beaune afin d'obtenir un relevé complet et détaillé. Ce test sur les caves de l'Hôtel-Dieu permettra également de s'interroger sur l'intérêt d'une telle démarche sur la totalité du monument historique.

Après cette deuxième phase d'inventaire patrimonial des caves, la démarche permettra d'analyser tout le potentiel et les usages possibles de cette méthodologie très précise. Selon les objectifs donnés, et le coût de mise en œuvre, une méthodologie d'inventaire sera arrêtée (avec BIM ou non) afin de la déployer sur les réseaux de caves des différentes villes.

Une réflexion est également lancée sur la mise en place d'un fonds spécifique issu du mécénat qui permettrait d'avoir une démarche complète d'inventaire.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Propriétaires des lieux



BUDGET PRÉVISIONNEL

Relevé 3D : 4 à 10 000€ / cave
Démarche BIM : 35 000€ (Hôtel Dieu – Hospices civils)



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

DRAC
Appel à projet « Banque des Territoires »
Mécénat
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et fonds européens



PARTENAIRES TECHNIQUES

Université de Bourgogne
Propriétaires privés et publics
Organismes de valorisation du patrimoine
DRAC Bourgogne-Franche-Comté / SDAP
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (Service Inventaire et Patrimoine)



CONNAISSANCE DU SITE INSCRIT ET PÉRIPHÉRIE

Contexte

Plan de Gestion 2014 : recensement du patrimoine architectural urbain et paysager, connaître pour préserver et mettre en valeur :
 - mise en place d'un outil évolutif de connaissance et de gestion du patrimoine de la Côte ;
 - constitution d'une base de données exploitable par un Système d'Information Géographique.

La période de candidature a été une période très riche en connaissance du site dans tous les domaines (histoire, patrimoine, climats...)



Description du projet

L'objectif est aujourd'hui d'enrichir la connaissance des patrimoines du Site acquises lors de la candidature et d'intégrer les nouvelles données dans l'inventaire régional du Patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté, à partir de méthodologies reconnues et partagées.

Pour la zone écriin (tampon), le dossier de candidature ne fournit que très peu de données précises, ni de définition de sa fonction vis-à-vis de la zone centrale, ni d'actions dans le plan de gestion de 2014. Néanmoins, d'un point de vue réglementaire (Loi LCAP de 2016), la gestion du site inscrit nous impose de nous interroger sur le devenir stratégique de la zone écriin. Afin d'affirmer son identité propre (ou les identités), et ne pas risquer une certaine banalisation, il convient au préalable d'étudier et de définir cette « identité ». Outre un travail de diagnostic avec les partenaires, élus et acteurs locaux, la réalisation d'enquêtes et de capitalisation des perceptions d'habitants ou d'utilisateurs pourraient être une base partagée de ces caractéristiques, permettant d'engager ensuite une réflexion sur sa valorisation.

Enfin, une délimitation plus précise du site est à engager, à partir du cadastre et de critères irrécusables, aussi bien pour le périmètre du site inscrit au Patrimoine mondial (zone centrale) que de sa zone écriin (zone tampon).

En résumé, les principales actions d'acquisition de connaissances concerneront :

1. inventaire détaillé du patrimoine du site inscrit pour dépôt à l'inventaire régional (à partir de tous les inventaires GRAHAL) ;
2. inventaire détaillé du patrimoine de la zone écriin pour dépôt à l'inventaire régional ;
3. la délimitation précise du site inscrit et de la zone écriin ;
4. la définition de l'identité de la zone écriin (notamment les Hautes-Côtes, Côte de Dijon) sur la base de diagnostics partagés et d'enquêtes auprès des habitants et acteurs, et lors d'une rencontre technique dédiée (action 5) ;
5. des travaux de recherche documentaire, patrimoniale et historique des spécificités de la Côte Chalonnaise ;
6. le recueil des connaissances en toponymie avec l'édition d'un ouvrage spécifique ;
7. pour mettre en œuvre cette action, l'outil cartographique est indispensable. Un partenariat est envisagé avec la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud afin de bénéficier de la mise à disposition du service du SIG (modalités à définir).

Afin d'être mis en œuvre, l'étude de certains secteurs du site ou de certaines thématiques devront bénéficier de partenariats techniques et financiers spécifiques et nécessiteront le recours à des prestataires extérieurs.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Etat et Association des Climats
 Le Grand Chalonnais
 Communauté de communes Gevrey-Nuits
 (projet de territoire)
 Ville et Métropole de Dijon



BUDGET PRÉVISIONNEL

| | |
|------------|----------------|
| 1. 80 000€ | 5. 60 000€ |
| 2. 80 000€ | 6. 50 000€ |
| 3. 20 000€ | 7. 10 000€/ an |
| 4. 40 000€ | |



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Appel à projet « Banque des Territoires »
 DRAC - BFC



PARTENAIRES TECHNIQUES

Université de Bourgogne
 Partenaires privés, Organismes de valorisation du patrimoine
 DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (Service Inventaire et Patrimoine) : apport méthodologique
 Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud



PROGRAMME D' ACTIONS

SAUVEGARDE

LA GESTION DU SITE PATRIMOINE MONDIAL



Dans le cadre de la commission « Plan de Gestion » de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial (ABFPM) animé par la Mission Bassin Minier, la question de l'organe de gestion d'un site inscrit a dernièrement fait l'objet d'une analyse détaillée.

La Convention du Patrimoine mondial reconnaît comme patrimoine les « monuments, ensembles et sites » incluant ainsi une grande diversité de typologies : les centres urbains, les sites archéologiques, le patrimoine industriel, les paysages culturels et les routes du patrimoine. Cela accroît considérablement la diversité des lieux et paysages devant être gérés par des responsables du patrimoine, et élargit par conséquent le champ des compétences requises. Cela augmente aussi grandement le type et le nombre de menaces pouvant avoir un impact négatif sur les sites à valeur de patrimoine, mais également des opportunités sociales, économiques et environnementales.

Certaines orientations guident la mise en œuvre de la Convention du patrimoine :

« Les États parties sont responsables de la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces pour un Bien du patrimoine mondial. Les États-parties doivent le faire en étroite collaboration avec les gestionnaires du Bien, l'agence chargée de la gestion et les autres partenaires, les populations locales et les peuples autochtones [...] » (Orientations & 117)

Mais pour autant, les Orientations ne définissent pas clairement le statut de ce gestionnaire, dont l'UNESCO reconnaît pourtant progressivement (et souvent implicitement) l'importance, soulignant son rôle de vecteur des valeurs de la Convention du patrimoine mondial et celui de facilitateur entre les autorités nationales, régionales et locales et la société civile. **Pour l'UNESCO, l'Etat partie reste cependant le seul garant de l'état de conservation des biens inscrits.**

A ce jour, **en droit positif français, seule la loi du 7 juillet 2016 (et Décret d'application du 29 mars 2017) relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine** consacre pour la première fois dans le droit français l'inscription d'un Bien sur la Liste du patrimoine mondial et répond ainsi aux engagements de la France vis-à-vis de l'UNESCO. La loi mentionne le rôle des gestionnaires, sans les définir, ni préciser leur positionnement, leurs responsabilités ou les moyens dont ils peuvent disposer dans l'exercice de leurs fonctions.

Aussi bien vis-à-vis du Comité du patrimoine mondial (depuis 2007) que de la législation française (article L.612-1 du code du patrimoine), **tout Bien inscrit au patrimoine mondial doit posséder un plan de gestion.**

- Tout plan de gestion doit définir les **modalités et la coordination de la gouvernance** pour un projet collectif et partagé entre l'État et les collectivités territoriales, la société civile et les acteurs économiques.
- Aucune candidature ne peut être examinée si un chapitre du dossier n'est pas consacré au **dispositif de gestion** que l'État-partie s'engage à mettre en œuvre pour préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien inscrit.
- Dans ce plan de gestion est détaillé l'ensemble des mécanismes juridiques à l'œuvre dans la préservation du Bien tout comme le **partage des responsabilités dans cette gestion** entre le ministère de la Culture (garant du respect de la Convention), les collectivités locales et une **structure de gestion désignée en amont dans le plan de gestion.**

Dans le cadre de la candidature des Climats, une instance de gouvernance du Bien, appelée Mission Climats, regroupe tous les acteurs du plan de gestion. Sur la base de la Charte Territoriale des Climats signée en 2011, un réseau actif de gestionnaires s'est organisé sur le site. Elle comprend deux organes : la Conférence Territoriale et la Commission Technique Permanente. La Commission Technique Permanente et la Conférence Territoriale se réunissent annuellement ; chaque action est décidée collectivement et dispose d'un budget pour sa mise en œuvre, avec des maîtrises d'ouvrage assurées par les membres de la Mission. Elles s'assurent du bon fonctionnement de toutes les commissions. Chaque membre contribue au projet, notamment par la participation de ses équipes techniques aux réflexions, commissions et groupes projets. Les membres assurent, par ailleurs, le portage de très nombreux projets du plan d'actions des Climats – Patrimoine mondial (objet de cette convention).

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne a été créée et s'est vue confortée dans ses missions d'animation et de coordination des acteurs et des actions en 2015 puis en 2018.

L'une des priorités de cette Convention Cadre 2022-2026 est de consolider cette organisation qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années avec une mobilisation forte des membres fondateurs de l'Association et des membres de la Conférence Territoriale dans les commissions de gestion.

ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS ET DES PARTENAIRES METTANT EN ŒUVRE LE PLAN DE GESTION

Contexte

Plan de Gestion 2014 : Les gestionnaires du Bien ont souhaité articuler la gouvernance autour de deux grands pôles complémentaires : un pôle politique et technique, regroupant une Conférence Territoriale décisionnaire et une Commission Technique Permanente, organes indépendants et opérationnels. Cette gouvernance s'appuie en outre sur un pôle citoyen, constitué d'une association indépendante pour l'animation et la participation des habitants et communes locales.

Depuis 2018, l'Association des Climats assure officiellement le secrétariat des instances politiques et techniques de la Mission, ainsi que l'animation et la coordination de la mise en œuvre des actions du plan de gestion, aux côtés de l'Etat, responsable du site inscrit. Les collectivités et professionnels participent activement à la Mission Climats et mettent en œuvre le plan d'actions.



Description du projet

1. Gouvernance et pilotage du Plan de gestion

L'Association des Climats assure officiellement le secrétariat des instances politiques et techniques de la Mission, ainsi que l'animation et la coordination de la mise en œuvre des actions du plan de gestion, aux côtés de l'Etat, responsable du Site inscrit. Elle assure le portage direct de certaines actions, notamment la rédaction des rapports de gestion pour l'UNESCO ou l'élaboration de chartes (signalétique...), de référentiels de gestion (impact VUE...) ou encore l'accompagnement des acteurs. Pour animer certains échanges thématiques, l'Association relancera les « Rencontres Techniques » des Climats initiées lors de la candidature.

Elle assure par ailleurs l'information et l'animation des divers partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Elle poursuit également l'animation du « pôle citoyen » en intensifiant sa présence auprès des habitants, des acteurs économiques, des élus et en développant des actions de sensibilisation et de formation auprès de tous les publics (avec l'aide des bénévoles de l'Association). Elle cherchera à étoffer son cercle des mécènes français et étranger pour financer la mise en œuvre de certaines actions.

Elle assure enfin une veille sur la complémentarité des projets de territoire de chaque collectivité membre afin de répondre aux enjeux du plan de gestion et des engagements internationaux.

2. Intégrer la gestion de la zone tampon (écrivin) dans le plan de gestion

Conformément à l'article L.612-1 du Code du Patrimoine, et afin d'assurer la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle, un plan de gestion doit être élaboré pour le périmètre du Bien mais également sa zone tampon. Cette convention cadre doit permettre de lancer une réflexion sur l'extension du plan de gestion à la zone tampon à partir des études préalables sur l'identité et la délimitation de cette zone périphérique (action 4) et définir les actions spécifiques pour ce territoire de 64 communes (avec l'appui du SIG de l'Agglomération de Beaune). Cette analyse s'appuiera sur l'expérience de reconquête du vignoble menée par la ville de Dijon depuis plusieurs années, incluant un conservatoire de plants et la création d'un volet de valorisation auprès du public.

3. Analyse des effets des actions du plan de gestion et des incidences socio-économiques de l'inscription

Les instances de gouvernance fixent **des objectifs précis** qui seront mesurés en termes de réalisations tout au long de la mise en œuvre du plan de gestion, à partir de critères qualitatifs et quantitatifs identifiés. Pour être fiables, les indicateurs doivent **résulter d'objectifs SMART** (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini), et fournir des données et des résultats concrets, non contestables. A minima, les indicateurs sélectionnés doivent être **compris de tous** (fruit d'un travail collaboratif), **ciblés**, **alignés** avec les **objectifs** du projet et **partagés** par tous.

De la même manière, il est indispensable d'étudier les effets socio-économiques de l'inscription et d'identifier une série d'indicateurs dont le suivi est recommandé. Cette action se fera en lien avec les partenaires locaux mais également avec d'autres sites inscrits au Patrimoine mondial.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Services de l'Etat
Tous les partenaires (Conférence Territoriale et Commission Technique Permanente)



BUDGET PRÉVISIONNEL

1. Association : 400 000€ TTC par an
soit 2 000 000€ TTC sur 5 ans
2. Interne
3. 20 000€ TTC



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Membres statutaires



PARTENAIRES TECHNIQUES

Tous les acteurs



ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS SUR LA GESTION DU SITE ET LA PRÉSERVATION DE LA V.U.E.

Contexte

Plan de Gestion 2014 : mettre à disposition des gestionnaires élus et techniciens du site un Vademecum pratique explicitant le Plan de Gestion et son application dans toutes les décisions concernant le territoire.

Déclinaison et explication des enjeux et des outils opérationnels afin de veiller à la sauvegarde, à la valorisation et au développement maîtrisé du Site.

Lors de sa session de juillet 2018, le Comité du Patrimoine mondial a recommandé au site des Climats de mieux analyser l'impact potentiel de tout projet sur la VUE. Une mission spécifique et une commission dédiée ont été lancées dans cet objectif.



Description du projet

La gestion du Site inscrit a pris depuis quelques années une place importante dans les missions de l'Association et de ses partenaires, avec la prise en compte de la VUE dans les documents d'urbanisme, la création de la Commission Impact VUE, ou encore l'analyse détaillée de certains projets au regard de cette inscription au Patrimoine mondial.

Une "culture commune" se met en place depuis deux ans grâce aux réunions de concertation en amont des projets et aux cas concrets évoqués et débattus en Commission Impact VUE. Dans cette dynamique, et suite à la recommandation du Comité du Patrimoine mondial de juillet 2018, les partenaires ont engagé la création d'un référentiel d'analyse des projets et d'une méthodologie permettant une meilleure prise de décision au regard de la VUE et des engagements de la France auprès des instances internationales. Ce référentiel, en cours d'élaboration, basé sur la concertation avec les acteurs, sera disponible en 2023 et évoluera en fonction des problématiques futures. Il sera complété par des outils de sensibilisation sur les thématiques traitées. En effet, la sensibilisation des élus et acteurs locaux à la protection et gestion du patrimoine architectural et paysager du site inscrit au Patrimoine mondial est devenu indispensable, renforcée par les nouvelles réglementations (sites classés...) et des notions de plus en plus complexes à appréhender. La première étape concernera la sensibilisation à la VUE du Bien grâce à des outils pratiques et la diffusion du référentiel d'analyse de l'impact des projets sur cette VUE, complété par des ateliers ou des journées d'études.

Malgré cette « culture commune » des services concernés, et ce référentiel servant de guide pratique, un accompagnement spécifique semble indispensable, que ce soit sur des questions d'urbanisme, d'architecture, de paysage et plus globalement autour de la prise en compte de la notion de VUE. L'Association des Climats, tout comme les services de l'Etat et les Services instructeurs des collectivités et la profession viticole poursuivront leur accompagnement des projets mais compte-tenu du nombre de sollicitations et du besoin d'expertise, une mission de conseil complémentaire spécifique avec un « personnel référent VUE » sera étudiée. La maîtrise d'ouvrage reste à définir : mission portée par une ou plusieurs structures membres, personnel dédié à l'Association des Climats ou prestataire extérieur. L'Association s'appuiera sur un chargé de mission en 2022-2023 pour initier cette démarche.

Sur des projets potentiellement impactants, l'Association des Climats réalisera si besoin des études d'analyse et d'expertise de l'impact du projet sur la VUE (type "projets éoliens 2020" et "2021") avec un bureau d'études extérieur.

Enfin, l'indispensable adaptation des outils réglementaires et de planification se poursuivra pour prendre en compte la VUE (PLU, SCOT...). Certaines de ces missions nécessiteront un appui externe (bureau d'études, etc.). Un autre objectif souhaité par la Conférence Territoriale est également d'inciter certaines communes à s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi) avec cette même exigence de prise en compte de la VUE.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Services de l'Etat
Tous les partenaires



BUDGET PRÉVISIONNEL

Expertise projet éolien : 7 000€ / site
Accompagnement : 50 000€ / an
Sensibilisation : 20 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Etat
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
Collectivités et Interprofession viticole



PARTENAIRES TECHNIQUES

Collectivités, Etat (DREAL, DRAC, SDAP...)
BIVB, CAVB, entreprises viticoles
Association locales
Chambres consulaires
Professionnels du Tourisme, acteurs économiques



PLAN DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contexte

Plan de Gestion 2014 : prise en compte des problématiques nouvelles et de l'impact éventuel sur le territoire (prospective et prévention) du développement éolien dans le cadre de la recherche d'énergies renouvelables.

Définition et diffusion de grands principes paysagers devant guider l'interdiction ou encadrer le développement sur le territoire.

L'Association des Climats a rédigé diverses expertises paysagères sur des projets qu'elle a fourni à l'Etat et assure une veille sur l'ensemble du territoire. Elle participe également à la Commission Départementale de la Nature, Paysages et Sites (CDNPS) sur la constitution de la cartographie des zones favorables à l'éolien.



Description du projet

Le changement climatique est l'un des enjeux principaux de notre temps (action 12) et l'UNESCO contribue activement à créer du savoir, éduquer et communiquer sur le changement climatique, et travaille pour arriver à comprendre ses implications pour les générations présentes et futures. Le nombre de projets d'installation d'énergies renouvelables (tels que parcs éoliens, production de biomasse, hydroélectricité, centrales électriques photovoltaïques) dans toutes les régions de la Convention du patrimoine mondial est à la hausse. Cependant, cela entraîne des défis considérables pour la conservation et la gestion des Biens du Patrimoine mondial. Des impacts peuvent même être attendus quand de tels projets sont envisagés sur les Biens du Patrimoine mondial et leurs zones tampon. Le problème majeur est l'impact négatif présumé de l'infrastructure d'énergie renouvelable sur la Valeur Universelle Exceptionnelle des Biens, notamment leur intégrité et leur authenticité.

Le territoire des Climats, inscrit en tant que paysage culturel, est soumis aux mêmes questionnements vis-à-vis des énergies renouvelables. L'objectif est aujourd'hui de définir les principes de développement des énergies renouvelables sur et autour du Site inscrit et de sa zone écran avec au préalable la compréhension des impacts potentiels sur leur Valeur Universelle Exceptionnelle afin d'y répondre de manière efficace. La définition de ces principes s'appuiera sur les conclusions de la mission « Impact VUE » et de la fiche projet dédiée à ces équipements ainsi que les principes établis dans les plans Climats des intercommunalités.

Comme nous avons pu le voir ces dernières années, la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien UNESCO est tout particulièrement susceptible d'être impactée par des projets éoliens. L'Association des Climats et ses partenaires souhaiteraient déterminer, à court terme, en collaboration avec l'Etat, une Aire d'Influence Paysagère du site, ou tout autre dispositif équivalent, afin de protéger le Bien dans ce qu'il comporte d'essentiel. L'objectif est de déterminer des zones d'exclusion ou de vigilance vis-à-vis de l'éolien autour du Bien du Patrimoine mondial, prenant en compte la dimension patrimoniale du Bien ainsi que les vues emblématiques. Sans valeur juridique mais développant des arguments techniques et de méthodologie, cette étude constituera pour les projets à venir un appui à la décision et à l'élaboration des études d'impact.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Etat
Association des Climats



BUDGET PRÉVISIONNEL

AIP ou autre dispositif
60 à 140 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Etat (DRAC, DREAL...)
Collectivités (communes, EPCI)



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL, DDT, ...)
Collectivités (communes, EPCI)
Département de Côte-d'Or



ACTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE, DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

Contexte

Plan de Gestion 2014 : renforcement de la protection réglementaire sur la majorité de la zone centrale du Bien : nécessité d'harmoniser les outils de protection existants, nécessité de définir des orientations de gestion (référentiel indispensable aux acteurs locaux), nécessité d'assurer une protection réglementaire.

Extension des sites classés au titre du code de l'environnement, création d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Avec l'inscription des Climats, 12 AVAP ont été engagées sous l'impulsion des agglomérations de Dijon et Beaune (9 approuvées), 3 projets de sites classés (loi de 1930) ont été lancés.



Description du projet

L'Etat et l'Association des Climats se mobilisent afin d'étendre le dispositif de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et ainsi assurer une protection juridique du patrimoine bâti et le fondement d'une politique locale sur l'ensemble du territoire. La discussion est engagée avec plusieurs communes emblématiques du site qui pourraient rentrer dans cette démarche SPR. Dans les SPR, les enseignes sont soumises à autorisation. Pour les autres communes, les mesures de protection existantes (ou la mise en place de PLU par exemple) semble apporter un cadre juridique suffisant pour répondre aux attentes du Bien inscrit au Patrimoine mondial.

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, plusieurs projets d'aménagement émergent sur les territoires communaux : actions de rénovation sur des éléments attribués du Bien ou monuments historiques (villages, Hôtel-Dieu Hospices civils de Beaune, château du Clos de Vougeot, Abbaye de Citeaux...), traitement des entrées de ville, travaux sur le bâti public et privé, réhabilitation des espaces publics, etc.

Les services de l'Etat, des collectivités et l'Association des Climats apportent un accompagnement spécifique à ces projets qui renforcent la valeur du site et font entièrement parti de la VUE.

Une opération spécifique "façades" pourrait également être initiée, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, sur une ou plusieurs communes volontaires. L'ensemble de l'opération réalisée en 2016 par la ville de Dijon pourrait être présentée aux communes intéressées.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée autour de la commune de Meursault (et ses communes proches), en lien avec l'Association Sites et Cités remarquables de France afin de définir une stratégie patrimoniale forte. Cette initiative permettrait d'améliorer la connaissance et de définir et mettre en œuvre une véritable médiation patrimoniale, articulée avec les acteurs du territoire (Offices de Tourisme, Guides, professionnels du tourisme, etc.).

Enfin, lors de cette période 2022-2026, des actions de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine seront à définir sur les communes de la zone écrivain (action 4).

Sur le volet paysages, les démarches se poursuivent afin d'obtenir les décrets de classement au titre du Code de l'Environnement (loi 1930) de la Côte de Nuits, du nord de la Côte de Beaune et des Maranges.

Une réflexion sera par ailleurs engagée sur les moyens de découverte et d'éducation au paysage culturel, notamment pour le jeune public (action 18) : ateliers artistiques, photographiques, ...

MAÎTRISE D'OUVRAGE

EPCI ou communes
Hospices civils de Beaune
Château du Clos de Vougeot
DREAL Bourgogne-Franche-Comté



BUDGET PRÉVISIONNEL

Plusieurs millions €



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

DRAC (SPR, MH)
Conseils Départementaux
Service Inventaire et Patrimoine (Direction culture) de Bourgogne-Franche-Comté



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat, CAUE
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (Service Inventaire et Patrimoine)
Fondation du Patrimoine
Association des Climats, Collectivités, Syndicat de SCOT



PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE VITICOLE

Contexte

Plan de Gestion 2014 : permettre l'entretien et la restauration du patrimoine vernaculaires privé, constituant des attributs du Bien :

- restauration et entretien du patrimoine vernaculaire
- sauvegarde des attributs de la VUE du Bien

Soutien financier apporté aux propriétaires (associations, privés, publiques) de patrimoine vernaculaire à des fins d'entretien et de restauration.

Après le Fond Climats, initié lors de la candidature avec le département de Côte-d'Or, le LEADER du Pays Beaunois et la Fondation du Patrimoine, l'Association des Climats a créé en 2018 un « Fonds Patrimoine » spécifique.



Description du projet

Initié en 2018 grâce à la constitution d'un fonds privé (mécénat étranger), ce programme vise à aider les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, à restaurer le patrimoine vernaculaire des Climats (murs en pierres, cabottes, portes, ..) et à sensibiliser et former un large public à la préservation de ce petit patrimoine viticole. En 4 ans, plus de 165 projets publics et privés ont été financés à hauteur de 50% dans la limite de 25 000 € d'aides par propriétaire, soit près de 2 105 000 € d'aides accordées pour 4 700 000 € de travaux de restauration, représentant 5,5 km de murs en pierres et 12 cabottes ou maisons de vigne.

Ce programme permet aussi de former des ouvriers viticoles et des étudiants en viticulture aux savoir-faire de la pierre sèche, et de sensibiliser les professionnels aux atouts de ce patrimoine (lutte contre le ruissellement, maintien de la biodiversité, etc.) et aux techniques de restauration traditionnelle. En 4 ans, ce sont notamment 150 étudiants agricoles et ouvriers viticoles qui ont été formés aux techniques de construction en pierre sèche.

Ce programme va se poursuivre afin de continuer à préserver ce patrimoine emblématique et les savoir-faire qui y sont liés. Des supports pédagogiques (livrets ou autres) seront développés en complément, en s'appuyant sur les partenariats locaux et extérieurs (laviers murailleurs, territoires expérimentaux...).

L'objectif est également de participer à la création d'une formation qualifiante à la restauration en pierres sèches sur le territoire des Climats et d'accompagner les professionnels dans son lancement (soutien à l'installation, communication, etc).

La reprise de l'inventaire des limites des Climats grâce aux données LIDAR est aussi à l'étude (SIG). (Action 4)

L'Association poursuivra l'animation spécifique de ce programme grâce au poste de chargé de mission "patrimoine". Une réflexion spécifique doit être lancée afin de définir comment la zone écrivain pourrait profiter de ce dispositif (selon les conclusions du diagnostic action 4).

Pour mener à bien ce programme, les opérations de recherche de mécénat seront reconduites, avec le soutien de quelques domaines volontaires et l'accompagnement d'un organisme partenaire qui assure la collecte des fonds.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Animations : Association des Climats
Travaux : plusieurs Maîtres d'Ouvrage



BUDGET PRÉVISIONNEL

Travaux : 4 millions € sur 2022 - 2026
Accompagnement : 25 000€ / an



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Mécènes privés et étrangers
Collectivités (création formation)



PARTENAIRES TECHNIQUES

Comité Patrimoine, DREAL, UDAP
CAUE, Fondation du Patrimoine
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (Service Inventaire et Patrimoine)



Contexte

Plan de Gestion 2014 : RAS

44 entretiens ont été menés par des ethnologues de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, une exposition sonore itinérante et 11 apéros-débats ont été organisés. Après la phase d'interviews, les années 2020 – 21 ont été consacrées à l'analyse des paroles recueillies puis la rédaction d'un premier rapport



Description du projet

L'objectif du programme "Paroles vigneronnes" était de capter la mémoire orale sur l'évolution du vignoble depuis 50 ans pour la conserver, la restituer et favoriser ainsi la connaissance autour des savoir-faire locaux et les changements dans la viticulture. Une 1ère convention avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne (MPOB) a été conduite pendant 4 ans (réalisation de 44 entretiens, création d'une exposition sonore itinérante, accompagnée par 11 apéros-débats). L'analyse scientifique a été accompagnée par le conseiller scientifique en ethnologie de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté. L'ensemble de la collecte est désormais à disposition des chercheurs auprès de la MPOB. Ces données seront également présentées en 2023 dans un module « Paroles vigneronnes » dans la Cité des Climats et vins de Bourgogne à Beaune.

Afin de compléter le recueil, notamment sur diverses thématiques spécifiques, et de conforter la restitution auprès de différents publics, une nouvelle convention est à l'étude intégrant de nouveaux partenariats techniques et financiers. L'objectif est avant tout de poursuivre le recueil de paroles vigneronnes (consolider le fonds sur de nouvelles thématiques) mais aussi d'intégrer de nouveaux axes, notamment artistiques et culturels avec par exemple un projet avec la Maison Jacques Copeau à Pernand-Vergelesses (résidence d'artistes...).

La définition de ce projet nécessitera de renouveler et d'élargir le Comité de pilotage, de conserver un temps d'échange sur la notion même de patrimoine immatériel et ensuite de définir les modalités de recueil et de valorisation de ces collectes.

Parallèlement, des réflexions sont engagées avec les Archives départementales de Côte-d'Or pour traiter et valoriser le patrimoine oral et audiovisuel lié au monde viticole. Il manque en effet à ce jour une structure qui puisse répondre à la gestion de ces fonds et à leur valorisation. Un poste dédié serait également nécessaire puisqu'il est d'ores et déjà difficile de traiter les fonds reçus aux Archives départementales et d'exploiter le matériel déjà collecté (notamment pour lire les supports anciens). Cet aspect de la mémoire et des archives, ainsi que la valorisation de ces recherches ethnologiques, rentreraient pleinement dans les attributions des Archives départementales. Une convention pluriannuelle pourrait être mise en place entre les instances départementales, l'Association des Climats et l'Interprofession viticole.

Un volet de diffusion (spectacles, ouvrages, création théâtrale, etc.) sera développé.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Archives départementales de Côte-d'Or
Maison Jacques Copeau



BUDGET PRÉVISIONNEL

200 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

DRAC
Mécénat de projet
Collectivités
Interprofession viticole



PARTENAIRES TECHNIQUES

Ethnologues
DRAC



Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, Maison Jacques Copeau, Hôtel Dieu - Hospices civils de Beaune
Archives départementales de Côte-d'Or
Service Inventaire et Patrimoine (Direction Culture) de Bourgogne-Franche-Comté
Réseau de Cités

POURSUITE DU PLAN CARRIER

Contexte

Plan de Gestion 2014 : renforcement de la qualité paysagère sur les 9 communes concernées par l'exploitation de la pierre marbrière ou de granulats, amélioration de la qualité du cadre de vie, amélioration de l'image des carrières comme élément essentiel de la vie économique et historique de la zone des Climats. Le Plan de paysage a pour ambition de formuler des objectifs de qualité paysagère à l'échelle d'une unité paysagère et de les traduire en actions.

Le plan de paysage rédigé en 2015 avait permis de partager un diagnostic, d'identifier des projets publics et privés, et d'initier certaines actions (végétalisation d'un merlon, aménagement de zones de stockage privées...).



Description du projet

Après quelques années très difficiles d'un point de vue économique pour la filière, le Plan de paysage du bassin carrier de Comblanchien, initiée il y a plusieurs années, doit se poursuivre, avec au minimum la relance des instances de concertation entre l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, et l'Association des Climats.

Plusieurs thématiques avaient été initiées et devront être redé debates par le Comité de pilotage :

1. Projet d'interprétation pour mettre en valeur les paysages et les savoir-faire liés à la pierre de ce bassin carrier ;
2. Poursuite de l'expérimentation de végétalisation d'un merlon à Comblanchien et duplication de la méthode : une démarche de type « SAFN : Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature », basée sur un minimum d'investissement pour un réel intérêt écologique, a été expérimentée sur un merlon, avec possibilité de reproduire cet exemple sur d'autres merlons (pas tous néanmoins) ;
3. Intégration de ces deux actions précédentes dans le cadre de la réalisation d'un plan de gestion du bassin carrier RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) ;
4. Requalification de la RD974, avec notamment des travaux sur les emprises privées des entreprises et dans les traversées de villages : l'objectif est d'améliorer le traitement paysager de cette portion de route par des actions coordonnées et concertées des communes traversées, des gestionnaires de réseaux et des entreprises installées le long de la RD : aménagements routiers, emplacement des entreprises, stationnements, protections paysagères. L'accompagnement des communes par la "Mission Conseil et Assistance aux Collectivités" de Côte-d'Or (MiCA) pourrait se poursuivre. La création d'un groupe de travail piloté par le territoire concerné et un temps de réflexion préalable est indispensable afin de construire ce projet de manière partenariale et d'identifier l'ensemble des enjeux (juridique, administratif, urbanistique, architectural, touristique...);
5. Réhabilitation et mise en valeur des carrières (anciennes et en activité) et de leurs métiers : favoriser une meilleure intégration paysagère des carrières en activité, adopter des conditions d'exploitation coordonnées et respectueuses des sites naturels et paysagers et ouverture au grand public de certaines anciennes carrières, grâce à des projets culturels et artistiques.

Afin de poursuivre cette dynamique du Plan de Paysage, il convient avant tout de redéfinir entre les acteurs un programme d'actions réellement réalisables et leurs maîtrises d'ouvrages. Une évolution du Comité de Pilotage est indispensable et une première rencontre est à organiser en urgence, le plan carrier constituant l'une des recommandation du Comité Patrimoine Mondial.

MAÎTRISE D'OUVRAGE



Communes - EPCI
Conseil Départemental de Côte-d'Or
Entreprises
Association des Climats

BUDGET PRÉVISIONNEL

A définir



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS



Conseil Départemental de Côte-d'Or
Fonds Européens
Etat : appels à projet « plan paysage »
Communes, EPCI

PARTENAIRES TECHNIQUES



Conseil Départemental de Côte-d'Or
MiCA
Ingénierie Côte-d'Or
Côte-d'Or Attractivité
CAUE
SICECO



En tant que biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont de fait une responsabilité particulière auprès de la communauté internationale. Plus que tous les autres, ils se doivent de questionner leurs pratiques et leur rôle au regard des crises environnementales et sociales qui remettent aujourd'hui en cause des modes de vie, de développement et de consommation non-soutenables.

La prise en compte des enjeux de développement durable dans les politiques de gestion des biens du patrimoine mondial constitue donc un axe prospectif essentiel. Les sites inscrits doivent se doter des moyens garantissant l'exemplarité des démarches qu'ils engagent en s'appuyant sur l'inscription comme levier d'action.

C'est pourquoi l'Association des Biens Français Patrimoine Mondial (ABFPM) a souhaité se doter d'un groupe dédié aux questions de transitions écologique, économique, culturelle et sociale, initié sous l'intitulé « développement durable », sous la présidence du Département du Puy-de-Dôme, dans lequel participe activement le site des Climats du vignoble de Bourgogne.

L'objectif fixé à cette commission était de réfléchir à la façon dont les biens français du patrimoine mondial pouvaient maintenir leur VUE, tout en garantissant l'équilibre entre préservation de l'environnement, réponse aux attentes sociales et prise en compte des enjeux économiques pour faire face aux nécessaires changements de paradigmes.

Les 49 sites inscrits en France, chacun à leur échelle, doivent en effet répondre à la préservation de leur intégrité tant patrimoniale qu'environnementale. En croisant les enjeux hérités d'une vision culturelle du patrimoine avec une approche écosystémique de sa gestion, les biens français du patrimoine mondial pourraient esquisser des trajectoires mieux partagées, plus équitables et plus soutenables des activités économiques et de l'accès à la culture, à la connaissance et à la nature. Ces pistes permettent de garantir, à terme, tant la préservation des biens que celle des composants humains et non-humains qu'ils abritent.

Les travaux de cette commission nationale, appuyée sur le partage d'expériences entre les sites, sont à rapprocher de ceux dédiés aux plans de gestion. Ces outils programmatiques, et la gouvernance qui les accompagne, sont en effet des supports très pertinents pour l'expérimentation et le déploiement d'actions pilotes avec les différents acteurs locaux.

Le site des Climats du vignoble de Bourgogne s'inscrit bien évidemment dans cette réflexion autour du développement durable, notion relativement absente dans notre plan de gestion de 2014.

Une Commission spécifique a été créée début 2021 à cet effet. L'objectif est d'approfondir les réflexions, selon les spécificités, sensibilités et enjeux du site, de mettre en relation les acteurs et initiatives, mais aussi d'engager le territoire dans des actions concrètes.

Tout comme les autres biens du Patrimoine mondial, le site des Climats est tout particulièrement affecté par le changement climatique, et le sera à l'avenir, notamment pour la viticulture. La préservation continue du site nécessite donc la compréhension et l'anticipation des impacts sur sa Valeur Universelle Exceptionnelle, notamment son intégrité et son authenticité, afin d'y répondre de manière efficace, tout en conservant le même potentiel au regard du développement économique et social à l'échelle locale. Des actions partagées et concertées sur le site inscrit pourraient fournir plusieurs options quant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et servir d'expérimentation avec des réalisations concrètes.

Ce travail ne saurait bien sûr être figé dans le temps, à l'heure où la notion de développement durable laisse le pas à une approche plus globale de transition écologique, culturelle et sociale.

L'objectif principal est d'accroître la capacité du site afin de continuer à transmettre sa Valeur Universelle Exceptionnelle et de soutenir le développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte

Plan de Gestion 2014 : RAS

Mise en place en 2021 de la Commission Développement Durable qui est venue compléter le plan de gestion des Climats sur cette thématique.



Description du projet

Plusieurs objectifs ont d'ores-et-déjà été identifiés par la Commission Développement Durable :

1. Inscrire le développement durable dans toutes les actions du plan de gestion (viticulture, tourisme, urbanisme, médiation, sensibilisation...);
2. Améliorer les connaissances de la richesse biologique des Climats et permettre ainsi la mise en place de programmes d'actions, au bénéfice des viticulteurs, dans leurs démarches de développement durable et de prise en compte de la biodiversité dans leurs pratiques. Des actions en milieu urbanisé (ville, village) seront également proposées quant à leur propre biodiversité ;
3. Améliorer la connaissance des facteurs qui participent au changement climatique dans le site des Climats, basée sur des travaux de recherche et d'expérimentations (Université de Bourgogne, Conseil Départemental de Côte-d'Or, CITVB, etc.) et la mise en place d'une concertation entre tous les acteurs œuvrant sur cette thématique ;
4. Développer des projets spécifiques permettant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. La création de fonds dédiés pour les soutenir est également recherchée.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions concrètes ont été identifiées :

- Poursuivre la mise en relation et coordination des divers partenaires œuvrant dans le domaine du développement durable et du changement climatique ;
- Relancer la Commission mobilité et coordonner les plans d'actions des partenaires (Plan Climats, Projets de territoire EPCI, schéma cyclo, etc.) ;
- Accompagner la plantation de haies et d'arbres, favorisant la biodiversité et la séquestration du carbone, limitant la dérive des produits épandus. Le document de préconisations créé par le BIVB sera remis à jour régulièrement et diffusé à l'ensemble des viticulteurs et techniciens concernés ; la création d'un fonds spécifique sur la replantation d'arbres est étudiée ;
- Réalisation de diagnostics "biodiversité" avec les ODG puis accompagnement de plans d'actions ; la création d'un fonds spécifique sur la biodiversité est étudiée ;
- Lancer le projet de recherche "Engager le vignoble des Climats de Bourgogne dans la Valorisation des Sarments" (ValoSarm) avec l'Université de Bourgogne, le Pôle Bourgogne Vigne et Vin et des partenaires privés (dossier ADEME). Ce projet a pour objectif de développer par le levier de la recherche et de l'innovation les alternatives au brûlage des sarments de vigne à l'échelle du périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne ;
- Poursuivre la mise à jour et la diffusion du manuel des métiers rédigé par le BIVB à destination du grand public qui permet le savoir-vivre ensemble et implique la reconnaissance et le respect de la diversité des usagers du site notamment des viticulteurs, leur métier et leurs contraintes.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
BIVB - CITVB
Tous les partenaires



BUDGET PRÉVISIONNEL

Fonds arbres : 5 000€ / an
Diagnostic biodiversité : 5 000€ / ODG
ADEME : 407 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Région Bourgogne-Franche-Comté
Conseil Départemental de Côte-d'Or
Mécénat



PARTENAIRES TECHNIQUES

ODG, Viticulteurs, CAVB
BIVB, CITVB, VITIS VALOREM, Propriétaires fonciers, Chambres d'Agriculture
Universités, Collectivités, Acteurs du Tourisme



PROGRAMME D' ACTIONS

VALORISATION
DEVELOPPEMENT

LA ROUTE DES GRANDS CRUS DE BOURGOGNE



Les Climats sont un socle inébranlable de notre identité régionale et de notre attractivité territoriale, économique et touristique. Ils sont aussi à la croisée de nombreux trésors locaux : un vignoble historique et des savoir-faire viticoles d'exception, un patrimoine remarquable (tant dans le vignoble que dans les villages et les villes), des paysages uniques, des traditions festives et une culture sociale et scientifique vivace.

C'est tout naturellement que cette reconnaissance de l'UNESCO a permis de conforter le développement de nouvelles activités et équipements, notamment œnotouristiques (signalétique routière et patrimoniale, etc.), ainsi que l'émergence de projets de territoire forts comme en témoigne l'ouverture prochaine, au printemps 2023, de la Cité des Climats et Vins de Bourgogne et celle de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin à Dijon en mai 2022.

Les Climats fédèrent de nombreux atouts et de nombreux acteurs touristiques (caves, hébergements, restaurants, activités de loisirs, événements, label Vignobles & Découvertes...). Ce territoire d'exception se superpose à un outil formidable et mondialement connu qu'est la Route des Grands Crus de Bourgogne.

La réflexion de la Commission Tourisme des Climats s'est donc portée sur :

- Comment encourager l'attractivité du territoire des Climats et ses villages en tant que lieu de vie et lieu de travail, afin de pérenniser le maintien des Climats, leur entretien et leur transmission ;
- Comment créer des conditions favorables à un développement économique respectueux de l'intégrité et de l'authenticité du site en répondant à une démarche durable ;
- Comment poursuivre et inscrire d'une manière pérenne la sensibilisation aux Climats du vignoble de Bourgogne ;
- Comment porter collectivement une stratégie globale de développement culturel et touristique durable visant à favoriser la découverte des Climats - Patrimoine mondial (en France et à l'étranger), tout en s'appuyant sur la colonne vertébrale de ce territoire qu'est la Route des Grands Crus de Bourgogne, autre marqueur fort qui réunit déjà le long de son parcours de nombreux acteurs de l'œnotourisme.

L'objectif est donc d'analyser nos forces, faiblesses et besoins sur le grand périmètre des Climats (zone centrale, zone écrin et périphérie) et, en fonction de cette analyse :

- **de structurer d'une manière optimum l'offre existante, afin de lui donner une meilleure visibilité, en toute cohérence avec le positionnement de la marque de destination touristique La Bourgogne (animée par BFC Tourisme, en lien avec Côte d'Or Attractivité) ainsi qu'avec les positionnements des schémas sectoriels de développement de l'œnotourisme et de l'itinérance du Conseil régional et avec les politiques touristiques départementales ;**
- **d'identifier des opportunités et nouvelles actions en matière de développement, d'animation et d'événement, d'offre touristique, de promotion et de communication.**

Ce projet vient appuyer la stratégie de développement **en apportant du lien et un rayonnement à l'ensemble du territoire des Climats**, donnant toute leur place aux villages et au vignoble.

Ce lien se fera notamment grâce à **l'incitation à l'itinérance, qui sera à la fois durable et attractive, par la qualité de ses équipements et par l'originalité et la cohérence de l'offre touristique et du programme d'animations proposés**, tout au long du territoire des Climats (de Dijon aux Maranges) et tout au long de l'année.

Cette démarche concertée, notamment avec les activités existantes (viticulture,...), devra obligatoirement s'inscrire dans le dynamique d'analyse préalable de l'impact potentiel des projets sur la Valeur Universelle Exceptionnelle. Elle s'appuiera pour cela sur la Commission Impact VUE et sur la culture commune créé dans ce cadre, et sur la fiche projet du référentiel en cours de création.

STRATÉGIE D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT ROUTE DES GRANDS CRUS DE BOURGOGNE CLIMATS – PATRIMOINE MONDIAL

Contexte

Plan de Gestion 2014 : le territoire des Climats est identifié comme destination œnotouristique à part entière. Il convient d'amplifier le déploiement de ces démarches qualité à l'ensemble des acteurs du territoire, afin de viser une réelle cohérence et homogénéité dans l'accueil touristique et permettre une : qualification de l'offre, professionnalisation des acteurs et une mise en réseau

Une Commission Tourisme co-animée avec « Côte-d'Or Attractivité » se réunit régulièrement depuis 2021. Participation aux Collectifs Œnotourisme et Patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme



Description du projet

La valorisation du Site inscrit doit passer par la création d'une stratégie globale et d'un plan d'actions partagés permettant de développer l'attractivité culturelle et touristique autour des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial. Tous les partenaires ont souhaité structurer cette dynamique de valorisation du Patrimoine mondial autour de la Route des Grands Crus de Bourgogne et sa continuité avec la Route 71. Cette action sera menée sur le grand périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial (zone centrale - zone écrien – périphérie) dans le respect des valeurs du Patrimoine mondial et du schéma œnotouristique Bourgogne-Franche-Comté.

Les acteurs s'organisent depuis plusieurs années autour de cette même destination, avec notamment la Commission Tourisme animée par Côte-d'Or Attractivité, renforcée par la toute nouvelle structuration du label "Vignobles & Découvertes" qui apporte une plus grande cohérence avec le site inscrit des Climats. Les maires et structures locales seront concertés et associés à cette démarche, l'objectif étant avant tout d'animer et d'apporter des services aux visiteurs sur les axes de découverte (RGCB, Véloroute, etc.). Le réseau d'Ambassadeurs des Climats (hôteliers, commerçants, ca-veaux, etc.) sera particulièrement associé à cette démarche.

Le projet se conduira en 3 phases :

- diagnostic (issu des connaissances et de l'expérience des partenaires) : définition et mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs socio-économiques et marketing de l'impact de l'inscription (zones inscrite et écrien) ;
- définition et validation de la stratégie globale (accompagnement par un cabinet d'études) ;
- mise en œuvre des actions (avec des initiatives dès 2022).

Plusieurs objectifs sont à souligner, notamment :

- redonner de la cohérence et de la lisibilité à l'offre existante ;
- identifier les opportunités de développement et de création de produits complémentaires ;
- identifier la plus-value paysagère et culturelle que peuvent apporter les Climats ;
- créer du lien par la mobilité douce et par des démarches durables ;
- incarner le lien fort entre les Climats, la Route des Grands Crus et les autres axes de découverte (véloroute...) ;
- poursuivre l'appropriation et la sensibilisation aux Climats, gage de leur préservation et de leur transmission.

Les actions devront intégrer 3 volets : animation-événementiel (programme d'animation annuel (action 19), opérations vitrines, quizz géant, fêtes locales, Trophée des Climats), infrastructure-équipement (zones d'accueil sur les axes de découverte [action 14]), développement-service (maintien des services dans les villages, lieux de vie, soutien aux activités nouvelles basées sur la découverte des patrimoines, ...).

La totalité des fiches « Valorisation - Développement » devront s'adapter à la stratégie globale Route des Grands Crus - Patrimoine mondial (actions 14 à 21)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats et Côte-d'Or Attractivité
Animation : Commission Tourisme



BUDGET PRÉVISIONNEL

Diagnostic : Bourgogne-Franche-Comté
Tourisme (via sa Délégation Atout France) : 24 000€
Définition stratégie : 30 000€
Actions : à définir



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
Bourgogne-Franche-Comté Tourisme
Mécénat



PARTENAIRES TECHNIQUES

Atout France
Acteurs du tourisme : OT, ADT, CRT, Professionnels, Vignobles & Découvertes Route des Grands Crus
Association des Climats, CCI, Collectivités, Associations locales, Communes, EPCI



POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE SIGNALÉTIQUE DES CLIMATS - PATRIMOINE MONDIAL

Contexte

Plan de Gestion 2014 : définition et mise en œuvre d'actions de régulation des panneaux publicitaires. Permettre l'appropriation par tous des valeurs universelles et des enjeux liés à la pérennisation des « Climats ».

Depuis 2016, l'Association et ses partenaires travaillent sur la mise en place d'un jalonnement de fléchage routier et de signalétique patrimoniale s'appuyant sur une charte commune « Patrimoine mondial ».



Description du projet

Depuis 2016, l'Association travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour mettre en place un vrai jalonnement de fléchage routier et de signalétique patrimoniale, afin de guider le visiteur depuis son entrée sur le territoire jusqu'aux villages, monuments et paysages viticoles faisant l'objet de l'inscription. Une charte a été élaborée spécifiquement, intégrant :

- Des panneaux autoroutiers en séquence avec éléments forts du Patrimoine (Département de Côte-d'Or) ;
- Un fléchage routier et des panneaux d'information sur les Climats, en entrée de site (Département de Côte-d'Or) ;
- Des panneaux d'entrée des 40 villes et villages (intercommunalités) ;
- Des totems et des plaques murales patrimoniales (intercommunalités et villes) ;
- Des totems d'information sur les sites majeurs des Climats (intercommunalités) ;
- Des pupitres d'observation des Climats (en préparation) ;
- Des fléchages routiers et piétons signalant les différents points d'intérêts (en préparation).

Déjà bien implantée sur le territoire, l'objectif est de poursuivre le déploiement de cette signalétique sur l'ensemble du périmètre inscrit, notamment par le volet "table de lecture du paysage", afin d'améliorer l'accueil des touristes et d'informer sur l'inscription UNESCO. Des échanges ont été initiés avec certains ODG pour l'installation de ces pupitres d'observation.

De nouveaux projets de Totems « Relais d'Informations Service » (photo ci-dessus) sont également projetés avec la Communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud.

La révision du dispositif de signalisation de jalonnement des sites touristiques doit également se poursuivre sur la partie Saône-et-Loire (logo "Patrimoine mondial" sur la signalisation routière). De même, l'objectif est de finaliser le remplacement des panneaux "Route des Grands crus" dans le domaine public communal et d'accompagner le remplacement des panneaux des appellations viticoles, démarche engagée par le BIVB, en concertation avec les Climats, les services de l'Etat, et les départements concernés.

Parallèlement, la veille se poursuit quant à la publicité sur le territoire des Climats afin d'éviter tout retour des préenseignes et panneaux non autorisés. La microsignalétique routière de type SIL doit être privilégiée pour la signalisation de jalonnement des entreprises ; un travail pourra être engagé avec les gestionnaires de voirie afin qu'ils déploient cette microsignalétique qui apportera une cohérence d'ensemble.

La totalité de ces panneaux pourrait être intégrée au SIG afin d'assurer un suivi et une maintenance des dispositifs.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

EPCI, Communes,
Départements, Etat (DDT)
Association des Climats
BIVB



BUDGET PRÉVISIONNEL

Signalétique Climats : 40 000€
Signalétique BIVB : 200 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Fonds européens
Région Bourgogne-Franche-Comté
Pays Beaunois (Leader)



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat, Collectivités
Association des Climats
Côte-d'Or Attractivité, BIVB



DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL ET DES INFRASTRUCTURES

Contexte

Plan de Gestion 2014 : avec la présence de nombreuses prestations oenotouristiques labellisées « Vignobles & Découvertes » et « Qualité Tourisme », le territoire des Climats est identifié comme destination oenotouristique à part entière. Il convient cependant d'amplifier désormais le déploiement de ces démarches qualité à l'ensemble des acteurs du territoire, afin de viser une réelle cohérence et homogénéité dans l'accueil touristique et permettre une qualification de l'offre, une professionnalisation des acteurs et une mise en réseau

Entre Chagny et Dijon, plus de 40 prestations ont été labellisées « Accueil vélo ». Les collectivités ont par ailleurs créé de nombreux équipements (véloroute, aménagements paysages...).



Description du projet

Dans la continuité de la réflexion engagée sur la stratégie d'animation (action 13), et afin de développer un tourisme durable garant de l'authenticité du site, les partenaires s'engagent à poursuivre le développement de l'accueil et des infrastructures. Les équipements devront concilier besoins des touristes, intégration paysagère, respect des activités existantes et maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Plusieurs actions sont d'ores-et-déjà proposées en complément des outils de médiation (action 17) :

- **Labellisation accueil vélo** : avec la réalisation de la Voie des vignes entre Dijon et Santenay, la mise en place du label national "Accueil vélo" se poursuit auprès des prestataires touristiques concernés ;
- **Valorisation des itinéraires de randonnée PDIPR** et accompagnement des divers **schémas de mobilité** (création et sécurisation de pistes cyclables, stationnement vélo, location, etc.) ;
- **Renforcement des partenariats** autour de la dynamique des Ambassadeurs des Climats et des démarches de développement durable ;
- **Réaménagement des gares SNCF** intégrant un accueil spécifique « Climats - Patrimoine mondial »
- **Requalification des axes routiers et Route des Grands Crus** : l'objectif est d'améliorer le traitement paysager sur le site des Climats (RD974, Route des Grands Crus et divers autres axes de découverte). Véritable observatoire du paysage, la route est en effet un moyen privilégié de découverte des paysages, invitant le visiteur à la découverte, apportant également des services complémentaires (aires de pique-nique, stationnements voitures et camping-cars, lieux d'information...). Cette stratégie doit passer par :
 - * une **phase de définition précise des enjeux et problématiques** (déplacements, sécurité, aménagements, entretien, paysage...),
 - * une **phase de définition des objectifs à atteindre** ;
 - * le **déploiement des actions** (aménagements routiers et de leurs abords, stationnements, réhabilitations paysagères...) qui feront appel à des maîtrises d'ouvrage différentes.

Afin d'atteindre ces objectifs de cohérence paysagère, un « **Schéma directeur de coordination paysagère des axes routiers** » pourrait être lancé. A cette fin, **un groupe de travail** devra être créé pour mener une réflexion partenariale préalable à une définition des orientations du projet dont le pilotage reste à définir en associant les départements, les agences départementales, les EPCI et communes traversées, les gestionnaires des réseaux et des entreprises installées le long de ces axes, les Climats.

Par ailleurs, ce schéma de valorisation paysagère serait à terme pour les Directions des Routes un outil de cadrage méthodologique pour la définition de futurs projets.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Départements de Côte-d'Or et Saône-et-Loire
Côte d'Or Attractivité
Communes, EPCI
Entreprises



BUDGET PRÉVISIONNEL

Accueil vélo, itinérance : Côte-d'Or Attractivité
Gares : 80 000€
Schéma directeur : 90 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Etat
Région Bourgogne-Franche-Comté
Départements
Pays Beaunois (Leader)
Communes, EPCE



PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Départemental de Côte-d'Or MICA
Côte-d'Or Attractivité, CAVB, Chambres d'Agriculture
CAUE, DREAL, DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Etat (paysagiste conseil)



CRÉATION DE NOUVEAUX PARCOURS DE VISITE PATRIMONIAUX DANS LES VILLAGES ET MISE EN TOURISME

Contexte

Plan de Gestion 2014 : application mobile autour de la randonnée pédestre dans les Climats. Ecriture de contenus pour un guide et des itinéraires de découverte des « Climats » du vignoble de Bourgogne

L'intégration de plusieurs sentiers « Climats » dans l'application « Balade en Bourgogne » a été réalisée depuis l'inscription, avec notamment des sentiers spécifiques sur l'histoire, la toponymie...



Description du projet

L'offre de parcours historiques et thématiques (toponymie, vélo route, Route des Grands Crus...) s'est considérablement étoffée sur le site inscrit au Patrimoine mondial, notre territoire connaissant le plus haut taux de téléchargement sur l'application mobile "Balades en Bourgogne" et proposant près de 20 balades sur le territoire des Climats.

Plus que de développer d'autres circuits, l'objectif est aujourd'hui de mieux valoriser le patrimoine des villes et villages afin de permettre aux touristes de découvrir et de déambuler dans les bourgs et ainsi de profiter des services et commerces locaux (en cohérence avec la stratégie d'animation de la Route des Grands Crus - action 13). Après des projets engagés sur Dijon, Beaune et Nuits-Saint-Georges, il convient de développer cette offre patrimoniale : valorisation des attributs, monuments historiques et des sites patrimoniaux en lien avec la construction du site des Climats, la viticulture, le patrimoine paysager des villages, etc.

L'offre existante étant importante, il convient surtout de réfléchir à une promotion individualisée ou commune de ces circuits : outils de communication, renouvellement de la signalétique patrimoniale, etc. A partir de la carte interactive (www.climats-bourgogne.com), la Commission Tourisme réfléchira également à la faisabilité d'intégration d'autres thématiques patrimoniales et touristiques issues des bases de données régionales existantes (Décibelles Data [base de données régionale mutualisées OT/ADT et partenaires touristiques], Inventaire régional...) pour constituer un outil numérique de découverte des richesses patrimoniales, ou encore de renforcer leur animation voire leur guidage...

Dans cet esprit, un dispositif d'accompagnement, d'appui et de formation est à envisager de la part de membres du Conseil Scientifique afin de consolider l'offre et le discours "Climats" des guides conférenciers (action 21).

Pour répondre à ces objectifs, une réflexion globale doit être engagée par la Commission Tourisme sur le développement des circuits de découverte du périmètre des Climats en intégrant également la découverte et la valorisation de la zone écrin (notamment dans le cadre de la stratégie d'animation de la Route des Grands Crus - action 13).

Dans un souci permanent de maintien de l'authenticité du site inscrit et du respect des activités existantes, dont la viticulture, toute démarche ou tout projet fera l'objet d'une concertation particulière et d'une analyse des impacts potentiels sur la VUE.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Côte-d'Or Attractivité
Offices de Tourisme



BUDGET PRÉVISIONNEL

Offre village : 10 000€
outil numérique : 50 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Départements
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
(stratégie d'attractivité)



PARTENAIRES TECHNIQUES

Offices de Tourisme
Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, ADT
Professionnels du Tourisme



MÉDIATION CLIMATS ET ATTRIBUTS DU BIEN

Contexte

Plan de Gestion 2014 : définition et mise en œuvre du projet de Cité des Vins de Bourgogne à Beaune. Création d'un équipement spécifique dédié à l'information, la pédagogie et la promotion en faveur des vins de Bourgogne, à l'information, la médiation et le partage de la connaissance des Climats du vignoble de Bourgogne, la mise en avant de l'offre œnologique bourguignonne.

Un centre d'interprétation des Climats, appelé « Maison des Climats », a été créé à Beaune afin d'expérimenter des discours et outils de médiation sur les Climats inscrits au Patrimoine mondial. Un schéma d'interprétation a également été créé afin de développer une offre cohérente entre les divers sites emblématiques et les projets de cité.



Description du projet

1. Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

À travers l'exposition permanente de la Chapelle des Climats et des terroirs, la Cité internationale de la gastronomie et du vin constitue l'un des lieux d'interprétation des Climats du vignoble de Bourgogne. Elle est en outre un point de départ pour la découverte de l'ensemble du bien classé au Patrimoine mondial et du site patrimonial remarquable de Dijon. Une convention partenariale à passer entre l'association des Climats et la Ville de Dijon ancrera la participation de l'association à la programmation et à la promotion de la CIGV sur cette thématique, l'association continuant par ailleurs à accompagner l'École des vins de Bourgogne dans ses formations spécifiques autour de la viticulture de terroir et la création d'une formation spécifique aux Climats.

2. Cité des Climats et Vins de Bourgogne

L'Interprofession travaille à la création d'un réseau de Cités à Beaune, Mâcon et Chablis avec un objectif multiple auprès du grand public :

- Faire découvrir et promouvoir la viticulture de la Bourgogne ;
- Expliquer la notion de viticulture de terroir et de Climats ;
- Valoriser à Beaune l'inscription à l'UNESCO pour devenir le centre principal d'interprétation des Climats – Patrimoine mondial ;
- Mettre en avant les offres touristiques riches et variées de la région pour aiguiller les visiteurs sur le territoire.

L'Association des Climats, signataire d'une convention de partenariat avec l'Association de la Cité (et membre statutaire), poursuivra son accompagnement sur le contenu muséographique des Cités, la validation scientifique des propos, mais également la future animation du site (médiations, expositions temporaires, etc.).

3. Centre d'interprétation "Maison des Climats"

Créée en 2017 à Beaune, la Maison des Climats est un outil de médiation qui permet de mieux comprendre la spécificité et la richesse de notre Bien inscrit. Elle pourrait être déplacée en 2023 avec un appel à candidature en cours. Dans l'hypothèse d'un déménagement, les équipements de la Maison des Climats devront être adaptés au nouveau lieu d'accueil, complétés par de nouveaux modules et s'intégrer dans le schéma d'interprétation général du Site inscrit, avec des lieux et des contenus complémentaires (Cités, autres lieux d'exposition, accueils vigneron...). Il est par ailleurs souhaité que ce petit espace d'interprétation reste un lieu gratuit, donnant accès à une sensibilisation et une compréhension des Climats - Patrimoine mondial pour tout public.

4. Médiation sur les sites emblématiques

Dans le cadre de ce schéma d'interprétation, le développement d'une offre de médiation "Patrimoine mondial" dans certains sites phares attributs du Bien (Hôtel Dieu - Hospices civils de Beaune, Château du Clos de Vougeot, Abbaye de Cîteaux,...) doit être engagé, avec un accompagnement spécifique de l'Association des Climats et du Conseil Scientifique. Une convention de partenariat est en réflexion entre l'Association des Climats et l'Hôtel Dieu (notamment pour la création d'un parcours Climats extérieur et une offre numérique). Un projet œnologique « km 20 » autour de la Côte de Nuits et des Hautes-Côtes est par ailleurs proposé sur la commune de Nuits-Saint-Georges et devra être approfondi et étoffé au regard du schéma global d'interprétation.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Lieux d'interprétation
Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin
Cité des Climats et Vins de Bourgogne
Sites œnologiques



BUDGET PRÉVISIONNEL

1. 15 000€
2. 15.5M€ (ville, BIVB)
3. Maison des Climats : 50 000€
4. Hôtel Dieu, Château Clos de Vougeot : en cours
5. Outils numériques : 30 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
Fonds européens
Mécénat



PARTENAIRES TECHNIQUES

Côte-d'Or Attractivité
Membres de la Commission Tourisme, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (Service Inventaire et Patrimoine)



CRÉATION D'UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE AMBITIEUX POUR LE JEUNE PUBLIC

Contexte

Plan de Gestion 2014 : proposer aux enfants scolarisés entre Dijon et les Maranges des activités (sportives, culturelles et manuelles) scolaires en lien avec les Climats, insertion dans le programme scolaires (cours, projets éducatifs d'un établissement, concours...) d'actions pédagogiques ayant un lien avec les valeurs du Patrimoine mondial et celles des Climats du vignoble de Bourgogne, meilleure connaissance et appropriation par la population locale par les Climats du vignoble de Bourgogne.

Mise en place du programme pédagogique « Les explorateurs de Bourgogne ». Accompagnement du collège La Champagne de Brochon et collège Saint-Cœur de Beaune. Interventions auprès des étudiants du Diplôme Universitaire « Vin-Culture-Cénotourisme » ou de l'Institut Agro Dijon.



Description du projet

Depuis de nombreuses années, l'UNESCO encourage la participation des jeunes, acteurs et décideurs de demain, à la préservation et à la promotion du patrimoine et à répondre aux menaces permanentes auxquelles est confronté notre Patrimoine mondial. Il est indispensable que les élèves apprennent à découvrir les sites du Patrimoine mondial, l'histoire et les traditions de leur propre culture et celle des autres, l'écologie et l'importance du respect de la diversité biologique, etc. Informés des menaces qui pèsent sur les sites, ils découvrent comment ils peuvent contribuer à la conservation de ce patrimoine et se faire entendre.

L'objectif de la démarche engagée sur les Climats est de :

- Favoriser une prise de conscience et porter les valeurs du Site inscrit et du Patrimoine mondial auprès des jeunes du territoire en priorité (zone centrale et zone écrin) mais aussi en périphérie du site ;
- Encourager les jeunes à s'engager dans la conservation du patrimoine tant au niveau local que mondial ;
- Mettre au point des approches et des matériaux éducatifs efficaces en créant une nouvelle synergie entre les enseignants et les spécialistes de la conservation du patrimoine, afin d'intégrer l'éducation concernant le patrimoine mondial dans les programmes du primaire au lycée, ou lors des activités péri et extrascolaires.

Pour cela, il convient de définir un programme pédagogique et ludique ambitieux en adéquation avec les programmes scolaires et le fonctionnement des organismes éducatifs. Cette démarche s'appuiera sur les nombreuses expériences depuis 2011 sur le territoire des Climats (une 50aine de projets sur les traditions viticoles, paysages du quotidien et création artistiques ; le programme « les Explorateurs de Bourgogne », la journée d'intégration au Saint Cœur, etc.).

La création d'un programme pédagogique nécessite d'être co-construit avec les professionnels et les enseignants puis de s'adapter à chaque établissement. Un tel dispositif doit donc être animé et nécessite la création d'un poste chargé de mission dédié et d'un budget alloué au projet.

Dans cet esprit, un projet pédagogique autour du développement durable et de la place de l'homme dans la nature est en préparation avec les 25 éco-délégués du collège Saint-Cœur à Beaune avec l'appui de l'Association des Climats (création et diffusion d'un film localement et auprès du réseau des établissements associés UNESCO dont est membre le collège Saint-Cœur).

Un comité de pilotage spécifique sera créé en 2022-2023 pour définir ce programme pédagogique jeune public avec la recherche de financements dédiés.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Établissements scolaires



BUDGET PRÉVISIONNEL

40 000€ / an
100 000€ sur 4 ans



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Mécénat
DRAC (appel à projet)
Conseil Régional
Conseils Départementaux



PARTENAIRES TECHNIQUES

Départements, Communes
Education Nationale, Établissements scolaires
Établissements partenaires (Hôtel Dieu—Hospices Civils de Beaune, Clos de Vougeot)



DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME ANNUEL D'ANIMATIONS ET DU FESTIVAL « MOIS DES CLIMATS »

Contexte

Plan de Gestion 2014 : la semaine des Climats a été initiée en 2013

Le Mois des Climats regroupe chaque année une cinquantaine de manifestations de juin à juillet dont les « Climats en Fête » célébrant l'anniversaire de l'Inscription.

Travail de la Commission Tourisme sur une stratégie d'animation d'animations concertée autour de la Route des Grands Crus.



Description du projet

1. Renforcement de la programmation du Festival "Mois des Climats" et de l'anniversaire "Climats en Fête"

La création en 2013 de la Manifestation "la Semaine des Climats", participative, pédagogique et festive répondait à plusieurs objectifs simples : favoriser l'appropriation du projet par tous les acteurs du territoire, poursuivre la dynamique de mobilisation et inviter à poser un nouveau regard sur la diversité des Climats. Depuis 2016, cet événement est devenu "le Mois des Climats" (du 4 juin au 4 juillet environ), s'étendant aujourd'hui jusqu'à mi-juillet.

L'objectif est de pérenniser cet évènement qui reste un temps fort, notamment pour un public local, cible forte pour l'appropriation des Climats et son inscription au Patrimoine mondial. Cet événement va par ailleurs se renouveler, tout comme l'anniversaire de l'inscription "Les Climats en Fête" le 4 juillet (nouvelles programmations culturelles, expérimentation de visites atypiques, installation d'artistes...).

Une programmation particulière sera proposée pour les 10 ans de l'Inscription au Patrimoine mondial en 2025.

2. Développement d'un programme d'animation annuel de la Route des Grands Crus

Dans le même esprit, et avec les mêmes objectifs d'appropriation et de compréhension du site inscrit, un programme d'animation annuel doit être envisagé dans le cadre de la dynamique de la Route des Grands Crus de Bourgogne. Ce programme doit permettre aux visiteurs de découvrir tout au long de l'année les villages viticoles de la Côte, grâce à **l'incitation à l'itinérance à la fois durable et attractive**, mais également par **la qualité de ses équipements** et par **l'originalité et la cohérence de l'offre touristique et des animations proposées**, tout au long du territoire des Climats (de Dijon aux Maranges). L'objectif sera également de rythmer l'année et faire vivre les villages au travers de conférences, d'expositions, d'événements culturels, ... Le réseau des Ambassadeurs des Climats sera fortement associé à cette programmation.

La première étape sera de déterminer les modalités de constitution et de développement de cette offre annuelle (appel à projets Climats, initiatives spontanées des acteurs ?) et de pouvoir réserver un budget dédié annuel.

3. Renforcement du réseau des bénévoles

Les bénévoles sont indispensables à la bonne organisation de ces événements et au soutien à la médiation et la promotion des valeurs du site.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Organisateurs d'événements



BUDGET PRÉVISIONNEL

Mois des Climats / Climats en Fête :
45 000 € / an
En 2025 : 100 000€
Programme annuel : 30 000€ / an



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Région Bourgogne-Franche-Comté
Pays Beaunois (Leader)
Association des Climats / Mécénat



PARTENAIRES TECHNIQUES

Université de Bourgogne
Associations locales



Collectivités, communes, EPCI, Départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, Côte-d'Or Attractivité, Offices de Tourisme, Pays Beaunois, Professionnels tourisme et culture

CAMPAGNE DE PROMOTION « CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE - PATRIMOINE MONDIAL » AUTOUR DE LA ROUTE DES GRANDS CRUS DE BOURGOGNE

Contexte

Plan de Gestion 2014 : mise en place du site internet des Climats du vignoble de Bourgogne, mise en place de supports de promotion des Climats du vignoble de Bourgogne.

Depuis l'inscription, le travail de la Commission Tourisme n'a cessé de croître avec un programme d'actions partagée allant aujourd'hui sur une stratégie de promotion concertée autour de la Route des Grands Crus.



Description du projet

Basée sur un territoire d'excellence porteur de valeurs reconnues au niveau international, une campagne de promotion et de communication ambitieuse doit permettre d'augmenter l'attractivité du territoire et d'attirer de nouveaux publics, en phase avec les valeurs du site et nos engagements auprès de l'UNESCO. La notion de sensibilisation à ces valeurs doit être obligatoirement intégrée dans ces campagnes.

Cette campagne de promotion et communication du site du Patrimoine mondial doit être engagée et concertée avec tous les partenaires, notamment au travers d'actions partagées par tous les acteurs. Garante des valeurs du site inscrit, l'Association des Climats apportera sa caution morale et scientifique aux contenus de ces outils de promotion, sur la partie Climats inscrits au Patrimoine mondial ainsi que sur toutes les notions relatives à la notion de Climat et à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.

Ce projet s'appuiera principalement sur les démarches engagées après l'inscription (Commission Tourisme), mais surtout lors de la mise en cohérence de tous les partenariats touristiques autour de la "Route des Grands Crus de Bourgogne" comme vecteur de développement global (action 13) et du label Vignobles et Découvertes.

Il pourra également s'appuyer sur divers outils à destination des acteurs et des visiteurs, au plus près du territoire, que ce soit via le stand interactif des Climats ou via de nouveaux outils de communication comme le Doc Truck de l'Office de Tourisme de Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges.

Le site internet de l'Association sera par ailleurs renouvelé à partir de 2023. Issu de la phase de candidature, il ne permet pas à ce jour de répondre pleinement aux besoins d'actualités du site et à ses nombreuses propositions d'animations et d'événementiels. L'ergonomie générale doit être retravaillée avec plus de dynamisme (liens avec les réseaux sociaux) et un renforcement du volet tourisme durable. Les questionnements relatifs aux traductions disponibles, à l'hébergement du site ou encore à la gestion de la newsletter et des accès thématiques (ambassadeurs, mécènes, presse...) doivent trouver des réponses dans une offre adaptée et moderne.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Tous les acteurs du tourisme
Collectivités
Association des Climats
Vignobles & Découvertes



BUDGET PRÉVISIONNEL

Association : 25 000€ / par an
Site internet : 20 000€
Promotion Route des Grands Crus : à définir



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Europe
Association des Climats



PARTENAIRES TECHNIQUES

Collectivités
Bourgogne-Franche-Comté-Tourisme, Côte-d'Or Attractivité, Offices de Tourisme
Université de Bourgogne
Pays Beaunois, Vignobles & Découvertes



DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU AMBASSADEURS ET DES FORMATIONS CLIMATS POUR LES PROFESSIONNELS

Contexte

Plan de Gestion 2014 : diffusion de la connaissance et de la VUE des Climats du vignoble de Bourgogne auprès des professionnels du tourisme bourguignon, notamment pour la formation des acteurs privés et institutionnels du Tourisme. Mettre en réseau les acteurs les acteurs du Tourisme. Mobilisation et sensibilisation des réseaux d'acteurs économiques.

Le réseau d'Ambassadeurs des Climats est aujourd'hui de 100 membres qui portent les valeurs et les messages des Climats - Patrimoine mondial et participent à des formations spécifiques.



Description du projet

Après la création des modules de formations en ligne (définition d'un Climat, du périmètre inscrit, etc.) accessibles à tous de manière simple, ludique et gratuite sur le site internet, il convient de poursuivre le développement et la qualification de notre réseau d'ambassadeurs (vignerons et professionnels de la vigne, professionnels du tourisme [dont Office de Tourisme, guides conférenciers...]) et de l'hôtellerie, bénévoles, élus, labellisés Vignobles & Découvertes, etc.).

Une action particulière a été lancée auprès des vignerons via la CAVB en 2021. Elle sera reconduite. Une démarche d'adhésion au réseau Ambassadeurs pour tous les labellisés Vignobles & Découvertes est en cours de réflexion, avec des actions spécifiques qui pourraient voir le jour ensemble.

La formation annuelle des nouveaux Ambassadeurs sera renforcée et étendue. Elle pourra être réalisée par thématique pour les professionnels qui souhaitent aller plus loin dans cette connaissance des Climats, de l'histoire de ce paysage culturel et du vignoble Bourguignon (avec le soutien du Conseil Scientifique et Technique).

L'Association des Climats recherchera également à enrichir son réseau d'Ambassadeurs sur le territoire des Climats avec des professionnels, des individuels, mais également de nouveaux partenaires comme les associations locales ou les communes. De nouvelles actions de sensibilisation, de formation et d'animation du réseau sont à créer et à développer, intégrant également des acteurs non sensibilisés à ce jour comme les autocaristes extérieurs au site et leurs guides, les commerçants, etc. Les outils de communication (document, films, Powerpoint, ...) seront redéfinis avec les Ambassadeurs et enrichis.

La formation des guides conférenciers fera l'objet d'une action particulière afin de soutenir leur activité, leur permettre d'acquérir des connaissances directement auprès de nos scientifiques - experts et de répondre à nos besoins d'animations et guidage sur le site. Une réflexion sera également engagée auprès des organismes de formation régionale afin de créer des modules sur la notion de Patrimoine mondial et la connaissance des 8 Biens de Bourgogne-Franche-Comté.

La création d'une formation qualifiante autour de la pierre sèche est étudiée et pourrait être initiée sur le territoire des Climats (voir action 8).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats



BUDGET PRÉVISIONNEL

5 000€/ an

Outils : à définir



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS



Région

Pays Beaunois (Leader)

DRAC à voir pour un programme en lien avec item 6

CRT : programme de formation

PARTENAIRES TECHNIQUES



Collectivités (communes, EPCI, Départements), Ambassadeurs

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, Côte-d'Or Attractivité, Offices de Tourisme, Professionnels du tourisme et de la culture

Université de Bourgogne

Pays Beaunois, Associations locales

PROGRAMME D' ACTIONS

COOPERATION

PARTICIPATION AU RÉSEAU DES SITES PATRIMOINE MONDIAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET AUX COLLECTIFS DU CRT

Contexte

Plan de Gestion 2014 : RAS

Depuis plusieurs années, les 8 Biens UNESCO de Bourgogne-Franche-Comté se sont regroupés, organisés, fédérés pour porter des actions communes qui touchent à la gestion, au tourisme et à la promotion, basées sur les valeurs du Patrimoine mondial.



Description du projet

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française avec l'Occitanie qui accueille le plus grand nombre de Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : 8 au total. Compte-tenu de cette force patrimoniale sur le territoire, une stratégie commune a été élaborée, basée sur la participation des sites, permettant de consolider leurs liens et d'engager des projets collectifs, notamment sur le tourisme, la promotion et bien évidemment les plans de gestion. Chaque année, un programme d'actions est ainsi défini et mis en œuvre par les membres du groupe avec un budget alloué par chacun.

Un des principaux axes de travail depuis 2021 a été le recrutement d'une agence de presse pour renforcer la couverture presse des Sites UNESCO de la Région au niveau de la presse nationale et de la presse spécialisée histoire, culture et tourisme patrimonial. Cette action sera amplifiée dans les années à venir, exclusivement sur un axe de présentation des valeurs patrimoniales des sites et du Patrimoine mondial, la promotion des offres touristiques étant du ressort des organismes de tourisme. L'objectif est également de s'appuyer sur l'actualité des 50 ans de la Convention du patrimoine mondial pour proposer et tester des événementiels créés collectivement pour capitaliser sur notre réseau de sites, notamment les « Apéros avec VUE » en 2022.

Cette efficacité collective a été mise au service des collectivités, notamment régionales dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement touristique. Elle profite également au et du collectif Patrimoine du Comité Régional du Tourisme, pour apporter des réponses concertées et cohérentes, dans un réseau associant tous les grands sites patrimoniaux de Bourgogne-Franche-Comté. Pour le territoire des Climats, ces actions sont complétées par une participation active au collectif Oenotourisme, aux côtés des membres de la Commission Tourisme, afin de sensibiliser et accompagner un développement qui préserve voire valorise la VUE du site

Enfin, le Club des sites Unesco de la Région propose ses services à ses partenaires publics, à savoir la Région, mais également la DRAC et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du suivi de gestion des Biens ou encore les rapports périodiques à venir prochainement.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats
Biens du Patrimoine Mondial Bourgogne-Franche-Comté
Offices de Tourisme



BUDGET PRÉVISIONNEL

15 000€ / an
75 000€ sur 5 ans



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Région Bourgogne-Franche-Comté
Bourgogne-Franche-Comté Tourisme
Association des Climats
Mécénat



PARTENAIRES TECHNIQUES

Collectivités, Etat (DRAC - DREAL)
Professionnels du Tourisme et de la Culture
Associations locales
BIVB, CAVB, FNEB



IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX NATIONAUX (ABFPM, ICOMOS FRANCE), EUROPÉENS (VITOUR) ET PARTENARIATS

Contexte

Plan de Gestion 2014 : partage de la dimension universelle des Climats avec d'autres terroirs : Thé de la Province Chinoise de FUJIAN et vignoble de la Province Sud-Africaine du Cap Occidental.

Depuis l'Inscription, quelques actions ont été réalisées avec le réseau européen VITOUR (Conférence-dégustation à Beaune...) mais qui n'est plus actif à ce jour. L'Association a, par contre, renforcé son implication au sein du réseau national.



Description du projet

L'implication de l'Association des Climats au sein de l'Association des Biens Français au Patrimoine Mondial (ABFPM) est de plus en plus importante depuis quelques années, notamment comme membre du Bureau depuis 2019. L'Association participe à toutes les réunions statutaires mais est également membre de plusieurs commissions : "Valeurs et questions éthiques", "Anniversaires", "Communication", "Statut du gestionnaire", "Plans de gestion" et "Tourisme". Cette dynamique s'amplifiera afin de participer activement à ces échanges d'expériences et de pouvoir faire remonter des préoccupations de gestion locale à l'échelle nationale, avec un rôle croissant au sein de Bureau.

L'Association est par ailleurs membre de ICOMOS France (ICOMOS - Conseil International des Monuments et des Sites, organisation internationale non gouvernementale), et participe à ce titre à plusieurs groupes de travail notamment « Changement climatique et Patrimoine » et « Solidarité ville-campagne ».

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne souhaite par ailleurs renforcer ses partenariats, ses échanges et ses actions avec d'autres sites inscrits au Patrimoine mondial, notamment avec des membres du réseau VITOUR, comprenant les vignobles européens inscrits au Patrimoine mondial. Dans ce cadre, une coopération avec le site viticole du « Piémont, Langhe-Roero et Monferrato » est en cours d'élaboration, notamment autour d'une thématique développement durable et changement climatique dans les paysages viticoles. Les liens avec le site voisin des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » s'est également renforcé depuis 2022 et des réflexions communes sont engagées, notamment autour de l'impact potentiels des énergies renouvelables.

Des échanges seront repris, notamment autour des terroirs d'excellence, en prolongement du colloque de 2015, notamment avec la Province Sud-Africaine du Cap Occidental (suite aux actions 2012) et avec la Province chinoise de Fujian (suite aux actions de 2012 et 2014).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Association des Climats



BUDGET PRÉVISIONNEL

Adhésions : 2 300€/ an

Coopération : 20 000€



PARTENAIRES FINANCIERS PRÉVISIONNELS



Association des Climats
Mécénat

PARTENAIRES TECHNIQUES



Membres de la Conférence Territoriale (selon thématique de coopération)
Conseil Scientifique et Technique

